

## EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, March 1, 2022

The Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans met with videoconference this day at 9 a.m. [ET] to study the implementation of Indigenous rights-based fisheries across Canada.

**Senator Fabian Manning (Chair)** in the chair.

[*English*]

**The Chair:** Honourable senators, good morning. My name is Fabian Manning, a senator from Newfoundland and Labrador, and I have the pleasure to chair this meeting. Today we are conducting a hybrid meeting of the Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans.

I would like to remind senators and witnesses to keep their microphones muted at all times unless recognized by name by the chair. Should any technical issues arise, particularly in relation to interpretation, please signal this to the chair or the clerk, and we will work to resolve this issue. If you experience other technical challenges, please contact the ISD service desk with the technical assistance number provided.

Finally, I would like to remind all participants that Zoom screens should not be copied, recorded or photographed. You may use and share official proceedings, posted on the SenVu website for that purpose.

I would like take a few moments to introduce the members of the committee participating in today's meeting. I usually allow them to introduce themselves, but for the time constraints we're under, we will do it this way. Hopefully, I won't forget anybody. Today we have with us the deputy chair of the committee, Senator Busson, from British Columbia; Senator Ataullahjan from Ontario; Senator Campbell from British Columbia; Senator Christmas from Nova Scotia; Senator Cordy from Nova Scotia; Senator Cormier from New Brunswick; Senator Francis from Prince Edward Island; Senator Kutcher from Nova Scotia; Senator Quinn from New Brunswick; and Senator Ravalia from Newfoundland and Labrador. Senator McCallum has also just joined us.

Today, the committee will be hearing from officials from Fisheries and Oceans Canada on the topic of Indigenous rights-based fisheries. We have the pleasure to welcome Jean-Guy Forgeron, Senior Assistant Deputy Minister, Fisheries and Harbour Management; and Doug Wentzell, Regional Director General, Maritimes Region; and Gorazd Ruseski, Director General, Indigenous Affairs.

## TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 1<sup>er</sup> mars 2022

Le Comité sénatorial permanent des pêches et des océans se réunit aujourd'hui, avec vidéoconférence, à 9 heures (HE), pour étudier la mise en œuvre des pêches fondées sur les droits autochtones au Canada.

**Le sénateur Fabian Manning (président)** occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

**Le président :** Honorables sénateurs, bonjour. Je m'appelle Fabian Manning. Je suis un sénateur de Terre-Neuve-et-Labrador, et j'ai l'honneur de présider cette réunion. Nous tenons aujourd'hui une séance hybride du Comité sénatorial permanent des pêches et des océans.

Je rappelle aux sénateurs et aux témoins qu'ils doivent garder leur micro désactivé en tout temps, sauf si la présidence leur accorde la parole. En cas de problèmes techniques, surtout en ce qui a trait à l'interprétation, veuillez en aviser le président ou le greffier, et nous tâcherons de régler le problème. Si vous éprouvez d'autres difficultés techniques, veuillez communiquer avec le centre de services de la DSI en utilisant le numéro d'assistance technique qui vous a été fourni.

Enfin, je rappelle à tous les participants qu'il est interdit de copier, d'enregistrer ou de photographier les écrans Zoom. Vous pouvez utiliser et diffuser les délibérations officielles, qui sont disponibles à ces fins sur le site SenVu.

J'aimerais prendre quelques instants pour présenter les membres du comité qui participent à la réunion d'aujourd'hui. J'ai l'habitude de leur demander de se présenter eux-mêmes, mais étant donné les contraintes de temps auxquelles nous sommes soumis, nous procéderons ainsi. J'espère que je n'oublierai personne. Aujourd'hui, nous avons avec nous la vice-présidente du comité, la sénatrice Busson, de la Colombie-Britannique; la sénatrice Ataullahjan, de l'Ontario; le sénateur Campbell, de la Colombie-Britannique; le sénateur Christmas, de la Nouvelle-Écosse; la sénatrice Cordy, de la Nouvelle-Écosse; le sénateur Cormier, du Nouveau-Brunswick; le sénateur Francis, de l'Île-du-Prince-Édouard; le sénateur Kutcher, de la Nouvelle-Écosse; le sénateur Quinn, du Nouveau-Brunswick; et le sénateur Ravalia, de Terre-Neuve-et-Labrador. La sénatrice McCallum vient également de se joindre à nous.

Aujourd'hui, nous recevons des fonctionnaires de Pêches et Océans Canada dans le cadre de notre étude sur les pêches fondées sur les droits autochtones. Nous sommes ravis d'accueillir Jean-Guy Forgeron, sous-ministre adjoint principal, Gestion des pêches et des ports, ainsi que Doug Wentzell, directeur général régional, Région des Maritimes, et Gorazd Ruseski, directeur général, Affaires autochtones.

On behalf of the members of the committee, I thank you for being here today. I understand you have some opening remarks. Following the presentation, members of the committee will have questions for you.

For the information of my colleagues, we will try to end the public portion of this meeting at 10:45 or earlier in order to have a short discussion in camera.

Mr. Forgeron, you have the floor.

**Jean-Guy Forgeron, Senior Assistant Deputy Minister, Fisheries and Harbour Management, Fisheries and Oceans Canada:** Thank you and good morning, Mr. Chair, members of the Senate and honourable guests. I thank you for the invitation to speak to this committee. Today, I will be joined shortly by Doug Wentzell and Gorazd Ruseski, who were both kindly introduced by the chair.

After my brief remarks, we'll be happy to answer all of your questions.

[Translation]

As the Department responsible for ensuring the long-term health and management of fisheries and oceans resources in Canada, Fisheries and Oceans Canada's goal is to ensure that all fisheries remain safe, productive, and sustainable for all harvesters.

[Technical difficulties]

[English]

In terms of fishing rights for First Nations, Inuit and Métis peoples, the department is committed to ensuring that rights are implemented and accommodated across the country, from coast to coast to coast, in collaboration with our rights-holding partners. Today, my opening remarks will focus on Canada's East Coast with respect to implementing the treaty right to fish in pursuit of a moderate livelihood.

[Translation]

Mr. Chair, as you and members of this committee know, the 1999 Supreme Court of Canada *Marshall* decision affirmed the treaty right to fish in pursuit of a moderate livelihood, in accordance with the peace and friendship treaties of 1760-61. The Crown signed separate but similar treaties with the Mi'kmaq, Wolastoqey, and Peskotomuhkati First Nations.

[Technical difficulties]

Au nom des membres du comité, je vous remercie d'être là aujourd'hui. Je crois comprendre que vous avez des observations préliminaires à faire. Après votre exposé, les membres du comité auront des questions à vous poser.

À titre d'information, chers collègues, nous essaierons de terminer la partie publique de notre réunion à 10 h 45, au plus tard, afin de tenir par la suite une brève discussion à huis clos.

Monsieur Forgeron, vous avez la parole.

**Jean-Guy Forgeron, sous-ministre adjoint principal, Gestion des pêches et des ports, Pêches et Océans Canada :** Merci et bonjour, monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs et chers invités. Je vous remercie de m'avoir invité à prendre la parole devant le comité. Aujourd'hui, je serai rejoint sous peu par Doug Wentzell et Gorazd Ruseski, qui ont tous deux déjà été aimablement présentés par le président.

Après mes brèves observations, mes collègues et moi serons heureux de répondre à toutes vos questions.

[Français]

Pêches et Océans Canada est le ministère chargé d'assurer la gestion de la vitalité à long terme des ressources halieutiques et océaniques au Canada. Il a pour objectif de veiller à la sécurité, à la productivité et à la durabilité de toutes les pêches pour tous les pêcheurs.

[Difficultés techniques]

[Traduction]

En ce qui concerne les droits de pêche des Premières Nations, des Inuits et des Métis, le ministère s'est engagé à les mettre en œuvre et à les faire respecter partout au pays, d'un océan à l'autre, en collaboration avec ses partenaires détenteurs de droits. Aujourd'hui, mes observations préliminaires porteront sur la côte Est du Canada en ce qui a trait au droit issu de traités pour la pêche à des fins de subsistance convenable.

[Français]

Monsieur le président, comme vous et les membres de ce comité le savez, l'arrêt *Marshall*, rendu en 1999 par la Cour suprême du Canada, a confirmé le droit de pêche visant à assurer une subsistance convenable conférée par les traités de paix et d'amitié de 1760-1761. La Couronne a signé des traités distincts mais semblables avec les Premières Nations Mi'kmaq, Maliseet et Passamaquoddy.

[Difficultés techniques]

## [English]

When it comes to implementing this treaty right, we are guided by three key principles: conservation and sustainability; transparent and predictable management; and our duty to fulfill Canada's commitment to reconciliation.

I think it is important to underline what the department has already done to implement what the court found to be a communal right to pursue a moderate livelihood from hunting, gathering and fishing since the *Marshall* decision was rendered in 1999, as well as what we are continuing to do. Outside current negotiations, more than \$550 million has been provided under various programs, including the *Marshall* Response Initiative, right after the *Marshall* decision, and its successor program, the Atlantic Integrated Commercial Fisheries Initiative, for fishing licences across multiple species, vessels and gear, governance, capacity building, and training in order to increase and diversify the treaty nations' participation in the commercial fisheries and contribute to the pursuit of a moderate livelihood for their members. As a result, the annual landed value among the treaty nations has increased by a factor of 55, from \$3 million in 1999 to around \$170 million in 2019, which is approximately 6.4% of the total landed value in the Maritimes and Gaspé region of Quebec.

## [Translation]

Despite this progress, some Treaty Nations expressed that their treaty right had not been met, and the Department acknowledged there was more work to do to build on this progress.

With this in mind, in 2017, DFO co-developed with partner Treaty Nations an approach to addressing the right through reconciliation agreements.

## [English]

In English, we call them Rights Reconciliation Agreements, or RRAs.

## [Translation]

These time-limited, legally-binding agreements provide the Treaty Nations with the financial resources to acquire fishery access, vessels, and gear, as well as funding to build capacity and governance and options for collaborative fisheries management approaches.

## [Traduction]

Lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre ce droit issu de traités, nous nous appuyons sur trois grands principes : la conservation et la durabilité; une gestion transparente et prévisible; et notre devoir de respecter l'engagement du Canada en matière de réconciliation.

Je crois qu'il est important de souligner ce que le ministère a déjà fait depuis la décision *Marshall* de 1999 pour mettre en œuvre ce qui, selon la cour, est un droit communautaire de tirer une subsistance convenable de la chasse, de la cueillette et de la pêche. Il importe aussi de parler des mesures que nous continuons à prendre. En dehors des négociations actuelles, plus de 550 millions de dollars ont été accordés dans le cadre de divers programmes, dont l'Initiative de l'après-*Marshall*, immédiatement après la décision *Marshall*, et le programme qui lui a succédé, c'est-à-dire l'Initiative des pêches commerciales intégrées de l'Atlantique, pour la délivrance de permis de pêche visant plusieurs espèces, l'acquisition de bateaux et d'engins, ainsi que pour la gouvernance, le renforcement des capacités et la formation, afin d'accroître et de diversifier la participation des nations signataires de traités aux activités de pêche commerciale et de contribuer à l'obtention d'un revenu décent pour leurs membres. Résultat : la valeur annuelle des débarquements pour les nations signataires de traités a été multipliée par 55, passant de 3 millions de dollars en 1999 à environ 170 millions de dollars en 2019, ce qui représente environ 6,4 % de la valeur totale des débarquements dans les Maritimes et en Gaspésie, au Québec.

## [Français]

Malgré ces progrès, certaines nations signataires de traités ont indiqué que leurs droits n'étaient pas respectés et le ministère a reconnu qu'il restait du travail à faire pour tirer parti de ces progrès.

Dans cette optique, en 2017, le ministère a élaboré, conjointement avec des nations signataires de traités partenaires, une approche visant à se pencher sur le droit au moyen d'ententes sur la réconciliation des droits.

## [Traduction]

C'est ce qu'on appelle des ententes de réconciliation et de reconnaissance des droits.

## [Français]

Ces ententes juridiquement contraignantes à durée limitée donnent aux nations signataires des traités les ressources financières leur permettant d'acquérir l'accès aux pêches, à des bateaux et des engins, à du financement pour renforcer les capacités et la gouvernance, ainsi que des options pour des approches de cogestion des pêches.

**[English]**

In total, three RRAs have been signed with four treaty nations: Elsipogtog, Esgenoopetitj, Wolastoqiyik Wahsipekuk and Listuguj. This represents approximately 25% of the 35 communities' populations.

**[Translation]**

Nation-to-nation discussions continue with other Treaty Nations as we work to implement this right in the Maritimes, and the Gaspé and the lower St-Lawrence region of Quebec.

**[English]**

However, treaty nations in Nova Scotia, although involved in its original development, have now rejected the RRA approach. As a result, in March 2021, the then-minister introduced a flexible interim approach, under which we work collaboratively with interested Treaty Nations to reach understandings that will enable communities to fish as per a moderate livelihood fishing plan that is unique to their vision of the treaty right. This approach allows treaty nations to designate harvesters to be authorized to fish in pursuit of a moderate livelihood within the established commercial fishing seasons.

**[Translation]**

Over the course of the past year, we have worked with interested Mi'kmaq communities in Nova Scotia and have been successful in reaching two understandings on these moderate livelihood fishing plans.

The first was reached in June 2021 and recognized harvesters designated under the Potlotek Moderate Livelihood Fishing Plan to be authorized to fish lobster, under a DFO-issued licence, during the commercial season.

The second similar agreement resulted in the Kespukwitk District Netukulimk Livelihood Fisheries Management Plan, which enables harvesters from Acadia, Bear River and Annapolis Valley First Nations to participate in the established lobster fishery in Southwest Nova Scotia.

We are also currently in discussions with other communities who have expressed an interest in this moderate livelihood fishing plan approach.

**[Traduction]**

Au total, trois ententes de réconciliation et de reconnaissance des droits ont été signées avec quatre nations signataires de traités : Elsipogtog, Esgenoopetitj, Wolastoqiyik Wahsipekuk et Listuguj. Cela représente environ 25 % de la population des 35 communautés.

**[Français]**

Les discussions de nation à nation se poursuivent avec d'autres nations signataires des traités pendant que nous travaillons à la mise en œuvre de ce droit dans les Maritimes, en Gaspésie et dans la région du Bas-Saint-Laurent, au Québec.

**[Translation]**

Toutefois, même si les nations signataires de traités en Nouvelle-Écosse ont participé à l'élaboration initiale de ces ententes, elles ont désormais rejeté cette approche. Par conséquent, en mars 2021, l'ancienne ministre a instauré une approche provisoire souple dans le cadre de laquelle nous travaillons en collaboration avec les nations signataires de traités qui le souhaitent pour conclure des ententes qui permettent aux communautés de pêcher selon un plan de pêche visant à assurer une subsistance convenable, plan qui est d'ailleurs adapté à leur vision du droit issu de traités. Cette approche permet aux nations signataires de traités de désigner des pêcheurs qui seront autorisés à pêcher pour assurer une subsistance convenable pendant les saisons de pêche commerciale établies.

**[Français]**

L'année dernière, nous avons travaillé avec les collectivités mi'kmaqs intéressées en Nouvelle-Écosse et nous avons réussi à conclure deux ententes relatives à ces plans de pêche visant à assurer une subsistance convenable.

La première a été conclue en juin 2021 et a donné aux pêcheurs désignés dans le plan de pêche visant à assurer une subsistance convenable de Potlotek la possibilité d'être autorisés à pêcher le homard en vertu d'un permis délivré par le ministère pendant la saison commerciale.

La seconde entente, semblable, a débouché sur le Plan de gestion des pêches de subsistance de Kespukwitk Netukulimk, qui permet aux pêcheurs des Premières Nations d'Acadia, de Bear River et de la vallée de l'Annapolis de participer à la pêche au homard établie dans le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse.

Nous sommes également en discussion avec d'autres collectivités qui ont manifesté leur intérêt pour cette approche d'un plan de pêche visant à assurer une subsistance convenable.

## [English]

As we continue nation-to-nation negotiations and engagement with the treaty nations, DFO will continue its ongoing dialogue with the Atlantic fishing industry on implementing Indigenous rights and reconciliation and provide fora to hear industry's views.

## [Translation]

Mr. Chair, our goal as a department is to have a fishery that is peaceful, productive, and prosperous, one that upholds the *Marshall* decisions and respects treaty rights.

## [English]

DFO has a responsibility to recognize and implement Aboriginal and treaty rights but also a fundamental role in managing and regulating the fishery for the benefit of all Canadians.

## [Translation]

The 2022 fishing season is an opportunity for all of us to work together. While the path forward may be difficult at times, we are all striving toward a shared and common objective: the sustainable use of our fisheries while implementing the Treaty Nations' right to fish in pursuit of a moderate livelihood.

## [English]

My colleagues and I are happy to take your questions now, Mr. Chair.

**The Chair:** Thank you, Mr. Forgeron.

**Senator Francis:** I would like to acknowledge that I'm joining you from Anishinaabe territory in Ottawa. Good morning, everyone.

Multiple witnesses told this committee that DFO does not have a real mandate to implement the right to fish in pursuit of a moderate livelihood fishery. As a result, officials continue to go into negotiations with First Nations empty-handed rather than focusing on long-term measures that would lead to permanent implementation. The department has opted to pursue interim measures that only seek to temporarily accommodate or moderate our moderate livelihood fisheries within the current legal and regulatory framework created for the privilege-based commercial fisheries.

Are there any plans to make Minister Miller and Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada, which has the actual mandate to engage nation-to-nation negotiations, be

## [Traduction]

Tout en poursuivant les négociations de nation à nation et l'engagement auprès des nations signataires de traités, le ministère des Pêches et des Océans maintiendra un dialogue constant avec l'industrie de la pêche de l'Atlantique au sujet de la mise en œuvre des droits autochtones et de la réconciliation, en plus d'organiser des tribunes pour entendre les points de vue de l'industrie.

## [Français]

Monsieur le président, notre objectif en tant que ministère est d'avoir une pêche paisible, productive et prospère qui respecte l'arrêt *Marshall* et les droits issus des traités.

## [Traduction]

Le ministère a la responsabilité de reconnaître et de mettre en œuvre les droits autochtones et issus de traités, mais il a aussi un rôle fondamental à jouer dans la gestion et la réglementation des pêches dans l'intérêt de tous les Canadiens.

## [Français]

La saison de pêche de 2022 est l'occasion pour nous tous de travailler ensemble, même si la voie à suivre peut parfois être difficile. Nous poursuivons tous le même objectif : l'utilisation durable de nos pêches en mettant en œuvre le droit des nations signataires de traités à une pêche visant à assurer une subsistance convenable.

## [Traduction]

Sur ce, monsieur le président, mes collègues et moi serons heureux de répondre à vos questions.

**Le président :** Merci, monsieur Forgeron.

**Le sénateur Francis :** Je tiens d'abord à souligner que je vous parle depuis le territoire anishinabe, à Ottawa. Bonjour à tous.

De nombreux témoins nous ont dit que le ministère des Pêches et des Océans n'a pas vraiment le mandat de mettre en œuvre le droit de pêcher à des fins de subsistance convenable. Ainsi, les fonctionnaires continuent de se présenter les mains vides à la table des négociations avec les Premières Nations, au lieu de se concentrer sur des mesures à long terme en vue d'une mise en œuvre permanente. Le ministère a choisi de prendre des mesures provisoires qui ne visent qu'à tenir compte, de façon temporaire, des activités de pêche procurant un moyen de subsistance convenable dans le cadre juridique et réglementaire actuel créé pour les pêches commerciales fondées sur des priviléges.

Est-il prévu de confier la responsabilité de ce dossier au ministre Miller et à Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, dont le mandat consiste justement à engager

the lead on this file? If not, is the plan to continue to pursue interim measures, even though they have done little to resolve this long-standing dispute and to reduce tension or violence on the water?

**Mr. Forgeron:** Thank you, Mr. Chair. The first question I will answer is on the role of the ministers. As the senator correctly pointed out, Minister Miller is responsible for overall negotiations with our First Nation and other Indigenous partners across Canada. Whenever there is a fisheries agreement, that is led by the Minister of Fisheries and DFO officials, even within the context of a greater agreement.

At this time, when it comes to advancing agreements or understandings under moderate livelihood fishing plans with First Nations, DFO continues to be the lead.

On more comprehensive negotiations, for instance, with Sipekne'katik in Nova Scotia, the overall agreement negotiations, where it's a more comprehensive reconciliation agreement, is led by Minister Miller and his department, except when it comes to the fishing elements, which is DFO.

DFO does have a mandate to try to advance moderate livelihood fishing, as noted in the minister's statement of March 3 of last year. Right now, we are mandated to do so in two ways. One is the RRA process, which are interim short-term agreements. Four First Nations have signed them, and they are signed by both ministers. When we sign an RRA, it would be the Minister of CIRNAC as well as the Minister of Fisheries and Oceans.

Currently, we have RRAs with four First Nations, representing about 25% of the treaty nations' populations. We have ongoing negotiations with a number of First Nations individually or through their aggregates, in some cases, depending on the preference of the treaty nation. It's their right to decide to negotiate through aggregate or as an individual nation. On the RRA processes, because of the processes available, that is at the moment the preferred process to advance the right. Others prefer the moderate livelihood fishing plan process to the RRAs.

des négociations de nation à nation? Sinon, envisage-t-on de continuer à prendre des mesures provisoires, même si elles n'ont guère contribué à régler ce conflit de longue date et à réduire les tensions ou la violence sur les eaux?

**M. Forgeron :** Merci, monsieur le président. Je vais d'abord répondre à la question sur le rôle des ministres. Comme le sénateur l'a souligné à juste titre, le ministre Miller est chargé de l'ensemble des négociations avec nos partenaires des Premières Nations et nos autres partenaires autochtones au Canada. Chaque fois qu'il y a une entente sur les pêches, le processus est dirigé par la ministre des Pêches et des Océans et ses fonctionnaires, même dans le contexte d'une entente plus vaste.

À l'heure actuelle, lorsqu'il s'agit de faire avancer les ententes ou les accords conclus dans le cadre de plans de pêche à des fins de subsistance convenable auprès des Premières Nations, c'est le ministère des Pêches et des Océans qui en assume la responsabilité.

Pour ce qui est des négociations plus exhaustives, par exemple avec la Première Nation Sipekne'katik en Nouvelle-Écosse, les négociations de l'entente générale, qui est une entente de réconciliation plus complète, sont dirigées par le ministre Miller et son ministère, sauf en ce qui concerne les dispositions relatives à la pêche, qui relèvent du ministère des Pêches et des Océans.

Le ministère des Pêches et des Océans a pour mandat d'essayer de faire avancer la pêche de subsistance convenable, comme l'a indiqué la ministre dans sa déclaration du 3 mars 2021. D'après notre mandat actuel, nous pouvons nous y prendre de deux façons. Il y a d'abord le processus des ententes de réconciliation et de reconnaissance des droits, qui sont des ententes provisoires à court terme. Quatre Premières Nations ont conclu de telles ententes, qui sont aussi signées par les deux ministres. En effet, lorsque nous concluons une entente de réconciliation et de reconnaissance des droits, il faut la signature du ministre de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada et celle de la ministre des Pêches et des Océans.

Pour l'heure, nous avons des ententes de réconciliation et de reconnaissance des droits avec quatre Premières Nations, qui représentent environ 25 % de la population des nations signataires de traités. De plus, nous négocions actuellement avec un certain nombre de Premières Nations, séparément ou par l'entremise de leurs organismes regroupés, dans certains cas, selon la préférence de la nation visée par un traité. C'est leur droit de décider de négocier par l'intermédiaire d'un regroupement ou en tant que nation distincte. Parmi les

Our mandate on the RRAs will end in the not-too-distant future. At that time, we'll be looking to possibly have a different mandate. In our view, we clearly have a mandate with multiple paths to advance the right at the moment, but that one mandate will come to an end soon. We began discussions, consultations with treaty nations last summer in anticipation of the possibility of looking at a different road or mandate to advance the treaty right.

I would also like to note that beyond the Rights Reconciliation Agreements, or RRAs, and the moderate livelihood fisheries and plans under the Atlantic Integrated Commercial Fisheries Initiative, or AICFI, we do ongoing activities to strengthen the capacity of First Nations in Atlantic Canada and Quebec to participate in the commercial fishery through not only things such as accesses and gear, but also in training and business development. That way, the communal commercial fishing rights of those First Nations are prosecuted in an effective way. This has been a long-term, ongoing program, and probably one of the most successful development programs the government has put in place. It has kind of quietly gone under the radar for years.

**Senator Francis:** May I ask a supplementary question, chair?

**The Chair:** Yes, but I have a note before you do, Senator Francis. I have a long list, so I will permit a question and a follow-up for each to see if we can do one round. If we have time to go back again, I'll give everybody a head's up.

**Senator Francis:** To be clear, these interim agreements are signed by First Nations without prejudice on their rights. It's not accurate to suggest DFO has ever attempted to implement the right. I'm interested in the steps your department has taken since the start of the Forty-fourth Parliament. Are there any legislative or regulatory changes being considered to implement moderate livelihood fisheries, not just temporarily but permanently?

**Mr. Forgeron:** We do not envision any regulatory or legislative changes within this Parliament. We believe we have the legislative and regulatory tools required to advance

processus en vigueur, les ententes de réconciliation et de reconnaissance des droits constituent, en ce moment, le processus préféré pour faire avancer le droit. D'autres préfèrent le processus des plans de pêche à des fins de subsistance convenable.

Notre mandat lié aux ententes de réconciliation et de reconnaissance des droits prendra fin dans un avenir assez rapproché. Rendus là, nous chercherons à adopter un autre mandat. À notre avis, nous avons clairement un mandat qui préconise plusieurs moyens de faire avancer le droit à l'heure actuelle, mais ce mandat arrivera bientôt à échéance. L'été dernier, nous avons entamé des discussions et des consultations avec les nations signataires de traités en prévision de la possibilité de trouver un autre moyen ou un autre mandat pour faire avancer le droit issu de traités.

J'aimerais ajouter qu'au-delà des ententes de réconciliation et de reconnaissance des droits et des plans de pêche à des fins de subsistance convenable dans le cadre de l'Initiative des pêches commerciales intégrées de l'Atlantique, nous menons continuellement des activités pour renforcer les capacités des Premières Nations du Canada atlantique et du Québec afin qu'elles puissent participer à la pêche commerciale, non seulement grâce à des choses comme l'accès et l'acquisition d'engins, mais aussi grâce à la formation et au développement des entreprises. Ainsi, les droits de pêche commerciale communautaire de ces Premières Nations sont appliqués de manière efficace. C'est un programme permanent à long terme — sans doute l'un des programmes de développement les plus réussis du gouvernement —, même s'il est en quelque sorte passé inaperçu pendant des années.

**Le sénateur Francis :** Puis-je poser une question supplémentaire, monsieur le président?

**Le président :** Oui, mais j'ai une observation à faire auparavant, sénateur Francis. Comme il y a une longue liste d'intervenants, je vais permettre à chaque sénateur de poser une question, suivie d'une question complémentaire, pour voir si nous pouvons faire un tour. Si nous avons le temps pour une autre série de questions, je vous le signalerai à l'avance.

**Le sénateur Francis :** Pour que les choses soient claires, ces ententes provisoires sont signées par les Premières Nations sans porter préjudice à leurs droits. Il n'est pas juste de dire que le ministère des Pêches et des Océans a déjà tenté de mettre en œuvre ce droit. J'aimerais savoir quelles mesures votre ministère a prises depuis le début de la 44<sup>e</sup> législature. Envisagez-vous d'apporter des modifications législatives ou réglementaires pour mettre en œuvre la pêche de subsistance convenable, non seulement de façon temporaire, mais de façon permanente?

**M. Forgeron :** Nous n'envisageons pas de modifications réglementaires ou législatives au cours de cette législature. Nous croyons avoir les outils législatifs et réglementaires nécessaires

communal commercial fishing rights across Canada, including for moderate livelihood fishing.

**The Chair:** Thank you.

**Senator Busson:** Mr. Forgeron, I have a question. You spoke about the RRAs, the Rights and Reconciliation Agreements, that came into effect in June 2021. You're hoping that this can be the basis for a path forward for moderate livelihood fisheries.

Can you tell me how involved the First Nations were generally in drawing up, creating and designing these RRAs as a plan? You said it was interim. Do the plans going forward have a lot of consultation involved to make sure that First Nations are involved in building these agreements?

**Mr. Forgeron:** Mr. Chair, if I can ask a question of clarification. I think the senator was referring to the moderate livelihood fishing plans, which are the new ones that started for the first time in June as opposed to the RRA, which —

**Senator Busson:** Sorry, yes.

**Mr. Forgeron:** The moderate livelihood fishing plans are actually developed by the communities themselves. Right now, the only plans we have had to date are in the Province of Nova Scotia. They were developed by the individual First Nation working with, in the case of Nova Scotia, the KMK, which is the aggregate negotiation arm of the Assembly of Nova Scotia Mi'kmaq Chiefs, which provided guidance and support to the First Nation. Potlotek would discuss with us their moderate livelihood fishing plan, but their plan is their plan.

When we came to the understanding that this was a plan that could be executed as a way of pursuing a moderate livelihood, then we provided the licensing through our communal commercial licensing process to authorize the fishery. It was all based on the plan they developed internally, in cooperation with KMK, in consultation with the Assembly of Nova Scotia Mi'kmaq Chiefs and in consultation with DFO, which is, of course, the regulatory authority with managing fisheries. They did consult with us, but at the end of the day, they were the only approvers of their plans. We authorized those plans when they got to a place where we believed they could be executed in keeping with the ministerial statement of March 3, 2021.

pour faire avancer les droits de pêche commerciale communautaire partout au Canada, y compris pour la pêche à des fins de subsistance convenable.

**Le président :** Je vous remercie.

**La sénatrice Busson :** Monsieur Forgeron, j'ai une question à vous poser. Vous avez parlé des ententes de réconciliation et de reconnaissance des droits, qui sont entrées en vigueur en juin 2021. Vous espérez que ces ententes serviront à tracer la voie à suivre pour la pêche à des fins de subsistance convenable.

Pouvez-vous me dire à quel point les Premières Nations ont participé à l'élaboration, à la création et à la conception des ententes de réconciliation et de reconnaissance des droits en guise de plan? Vous avez dit que c'était provisoire. À l'avenir, y aura-t-il beaucoup de consultations pour faire en sorte que les Premières Nations participent à l'élaboration de ces ententes?

**M. Forgeron :** Monsieur le président, si je peux me le permettre, j'aimerais obtenir une précision. Je crois que la sénatrice faisait allusion aux plans de pêche à des fins de subsistance convenable, qui sont les nouveaux plans adoptés en juin, plutôt que les ententes de réconciliation et de reconnaissance des droits, qui...

**La sénatrice Busson :** Oui, pardon.

**M. Forgeron :** Les plans de pêche à des fins de subsistance convenable sont, en fait, élaborés par les communautés elles-mêmes. Jusqu'ici, les seuls plans que nous avons obtenus viennent de la province de la Nouvelle-Écosse. Ils ont été élaborés par la Première Nation en collaboration avec, en l'occurrence, le KMK, qui est le regroupement de négociation de l'Assemblée des chefs mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse, lequel a fourni des conseils et un soutien à la Première Nation. Ainsi, la nation Potlotek a discuté avec nous de son plan de pêche à des fins de subsistance convenable, mais son plan lui appartient.

Lorsque nous avons compris qu'il s'agissait d'un plan pouvant être exécuté comme moyen de subsistance convenable, nous avons octroyé les permis par l'entremise de notre processus de délivrance de permis de pêche commerciale communautaire pour autoriser cette pêche. Tout était fondé sur le plan qui avait été élaboré à l'interne, en collaboration avec le KMK et en consultation avec l'Assemblée des chefs mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse et le ministère des Pêches et des Océans, qui est, bien entendu, l'autorité réglementaire chargée de gérer les pêches. La Première Nation nous a consultés, mais au bout du compte, elle était la seule à approuver ses plans. Nous avons autorisé ces plans lorsque nous avons jugé qu'ils pouvaient être

**Senator Busson:** Thank you. I have a quick supplementary question. I seem to be assuming this focuses on lobster fishing. Does it apply to other species as well?

**Mr. Forgeron:** The right applies to other species as well. The moderate livelihood fishing plan and the understanding we have with Potlotek was simply for lobster. The second plan that we received, which was from three First Nations from southwest Nova Scotia, was also for lobster. However, this mechanism can be for other species.

Currently, in southwest Nova Scotia, Annapolis Valley, Acadia and Bear River First Nations are looking at the possibility of a moderate livelihood fishing plan for elvers for instance. The concept, like the right, applies to more than just lobster. Lobster just happens to be the preferred species of fishing at the moment as it is particularly lucrative and not the most excessively difficult thing to fish.

**Senator Busson:** Thank you.

**Senator Christmas:** I would like to welcome Mr. Forgeron and his colleagues. This is the first opportunity since the Senate had passed a motion last May, I believe, to discuss the moderate livelihood fishery. Just as a quick reminder, the Senate affirmed the *Marshall* decision and the upholding of the moderate livelihood fishery and urged Canada to do so. The Senate also condemned the violent act. This is the first opportunity to meet with DFO on these matters.

Mr. Forgeron, I'm trying to put things in context, so the *Marshall* decision was passed in September 1999. That's some 22 years ago. From your remarks to date, we have three RRAs — Rights Recognition Agreements — and two understandings, is that correct? Is that what we have accomplished over 22 years?

**Mr. Forgeron:** That is what we have accomplished over the last number of years with the current tools we have been using to advance the right. At the time of the *Marshall* decision, First Nation access amongst the treaty nations would have been valued at landings of \$3 million. Through the *Marshall* Response Initiative and through AICFI, we have advanced First Nation participation to the point that landings are now valued at approximately \$170 million, which is a 20-fold increase. Treaty nations' commercial landings represent now over 6% of the landed values in the Maritime regions and Gaspé. That was accomplished through the *Marshall* Response Initiative, which

exécutés conformément à la déclaration ministérielle du 3 mars 2021.

**La sénatrice Busson :** Je vous remercie. Permettez-moi de vous poser une petite question supplémentaire. Je tiens pour acquis que ces plans visent la pêche au homard. S'appliquent-ils également à d'autres espèces?

**Mr. Forgeron :** Le droit s'applique aussi à d'autres espèces. Le plan de pêche à des fins de subsistance convenable et l'entente que nous avons avec Potlotek concernaient simplement le homard. Le deuxième plan que nous avons reçu, celui de trois Premières Nations du sud-ouest de la Nouvelle-Écosse, portait également sur le homard. Toutefois, ce mécanisme peut s'appliquer à d'autres espèces.

En ce moment, dans le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse, les Premières Nations d'Annapolis Valley, d'Acadia et de Bear River étudient la possibilité d'un plan de pêche à des fins de subsistance convenable pour la civelle, par exemple. Le concept, tout comme le droit, ne s'applique pas seulement au homard. Il se trouve que le homard est une espèce privilégiée en ce moment, car il s'agit d'une pêche particulièrement lucrative et assez facile.

**La sénatrice Busson :** Je vous remercie.

**Le sénateur Christmas :** J'aimerais souhaiter la bienvenue à M. Forgeron et à ses collègues. C'est la première fois que nous avons l'occasion de discuter de la pêche à des fins de subsistance convenable depuis que le Sénat a adopté une motion en mai dernier, si je ne m'abuse. Je rappelle brièvement que le Sénat a non seulement confirmé la décision *Marshall* et le maintien de la pêche à des fins de subsistance convenable, mais il a aussi exhorté le Canada à faire de même. Le Sénat a également condamné les actes de violence. Bref, c'est la première occasion que nous avons de discuter de ces questions avec les fonctionnaires du ministère des Pêches et des Océans.

Monsieur Forgeron, j'essaie de remettre les choses dans leur contexte. La décision *Marshall* a été adoptée en septembre 1999. C'était il y a près de 22 ans. D'après ce que vous avez dit jusqu'à maintenant, nous avons trois ententes de réconciliation et de reconnaissance des droits et deux accords, n'est-ce pas? Est-ce bien ce que nous avons accompli en 22 ans?

**Mr. Forgeron :** C'est ce que nous avons accompli au cours des dernières années en utilisant les outils dont nous disposons actuellement pour faire avancer le droit. À l'époque de la décision *Marshall*, l'accès des Premières Nations — parmi les nations signataires de traités — représentait des débarquements de 3 millions de dollars. Grâce à l'Initiative de l'après-*Marshall* et à l'Initiative des pêches commerciales intégrées de l'Atlantique, nous avons augmenté la participation des Premières Nations, si bien que les débarquements sont maintenant évalués à environ 170 millions de dollars. C'est donc 20 fois plus élevé. Les débarquements commerciaux des nations signataires de

was the first program-added initiative to do so, and through the Atlantic Integrated Commercial Fisheries Initiative, which also provided additional access, fishing and gear. I would argue, more importantly, they provided training on commercial fishing to create commercial fishing enterprises and training of First Nation members who are part of the treaty nations who are going to participate in the fishery so they would be able to fish effectively and safely.

We have spent, in access through those programs over that time, about \$550 million to achieve those results. Since those two program — and as the Atlantic Integrated Commercial Fisheries Initiative continues, especially in regard to commercial fishing enterprise development and training — and in response to a court case with the Assembly of First Nations in Nova Scotia, we ended up co-developing to further advance the fishing rights beyond the program that we had achieved to date, which ended up being the mandate for the RRAs — the Rights Reconciliation Agreements — as a means of further advancing implementation of the treaty right beyond what our programs had done to date.

Under that process, you are correct, four First Nations, representing 25% of the treaty nations' populations, have signed agreements. We could possibly see a lot more of those agreements in the months ahead.

And because in Nova Scotia there was a lack of appetite for the RRAs after discussions on RRAs for a period of time, we came up with another alternative way, which was through the moderate livelihood fishing plans, which was a concept that came out of Nova Scotia treaty nations, again, as an alternative way to continue advancing that right.

So I would believe, Mr. Chair, in answering the senator's question, we have at different times since 1999 used different instruments to advance the right, mostly programmatic — MRI and AICFI at the beginning — and in more recent years through the RRA process and last year through the moderate livelihood fishing plans process, as a means identified by our partners as preferred ways of trying to advance the right further.

traités représentent maintenant plus de 6 % de la valeur des débarquements dans les régions maritimes et en Gaspésie. On y est parvenu grâce à l'Initiative de l'après-Marshall, qui a été le premier ajout en matière de programme, et grâce à l'Initiative des pêches commerciales intégrées de l'Atlantique, qui a également permis d'accroître l'accès, les activités de pêche et le nombre d'engins. Plus important encore, je dirais que ces initiatives ont permis d'offrir de la formation sur la pêche commerciale afin de créer des entreprises de pêche commerciale et de former les membres des Premières Nations qui font partie des nations signataires de traités et qui vont participer à la pêche, de sorte qu'ils soient en mesure de pêcher efficacement et en toute sécurité.

Au cours de cette période, nous avons dépensé, dans le cadre de ces programmes, environ 550 millions de dollars pour atteindre ces résultats. Depuis la création de ces deux programmes — et l'Initiative des pêches commerciales intégrées de l'Atlantique se poursuit toujours, surtout en ce qui concerne le développement et la formation des entreprises de pêche commerciale — et à la suite d'une affaire judiciaire mettant en cause l'Assemblée des Premières Nations de la Nouvelle-Écosse, nous avons fini par élaborer conjointement un programme visant à faire avancer les droits de pêche au-delà des progrès que nous avions réalisés jusque-là. C'est ainsi que nous avons reçu le mandat lié aux ententes de réconciliation et de reconnaissance des droits pour faire avancer la mise en œuvre des droits issus de traités et pour aller au-delà des résultats obtenus jusque-là par l'entremise de nos programmes.

Dans le cadre de ce processus, vous avez raison, quatre Premières Nations, représentant 25 % de la population des nations signataires de traités, ont signé des ententes. Nous pourrions éventuellement en voir beaucoup d'autres dans les mois à venir.

Enfin, compte tenu du manque d'intérêt en Nouvelle-Écosse à l'égard des ententes de réconciliation et de reconnaissances des droits après un certain temps de discussions à ce sujet, nous avons trouvé une autre solution, à savoir les plans de pêche à des fins de subsistance convenable. Il s'agit d'un concept venant des nations signataires de traités de la Nouvelle-Écosse, l'objectif étant, encore une fois, de continuer à faire avancer ce droit.

Je crois donc, monsieur le président, pour répondre à la question du sénateur, que nous avons, à différents moments depuis 1999, utilisé différents instruments pour faire avancer ce droit : en grande partie, des programmes — l'Initiative de l'après-Marshall et l'Initiative des pêches commerciales intégrées de l'Atlantique au début — et, plus récemment, le processus des ententes de réconciliation et de reconnaissance des

**Senator Christmas:** I have a supplementary question, Mr. Chair. We have three RRAs and two understandings, and that involves 35 First Nation communities. You mentioned the programming of \$550 million, and that \$550 million is over 22 years. However, my understanding is that all that program money has nothing to do with treaty rights. It's without prejudice to Aboriginal treaty rights.

I would like to draw your attention, Mr. Forgeron, to the Allister Surette report. He was appointed as the Federal Special Representative to look at moderate livelihood. In his final report, he says:

... the root of the conflict in the fishery is the unwillingness of DFO to recognize Indigenous rights and self-determination, and to share any of DFO's jurisdiction . . . with the Indigenous communities.

He goes on to say:

... the Indigenous point of view that the Government of Canada is continuing to take a colonial approach to this matter, disregarding the governance and leadership of the Indigenous communities in the "nation-to-nation" commitment, hence continuing to impose and dictate their rules on the fisheries that is outside their scope and mandate.

So, Mr. Forgeron, why doesn't DFO recognize section 35, the Aboriginal right to self-government in a moderate livelihood?

**Mr. Forgeron:** Thank you, Mr. Chair. I will start by making a comment on one of the senator's earlier comments, which is to say that something will prejudice the right is not the same as saying it is not relevant to or does not support the implementation of the right. In the view of DFO, the programs we have undertaken since 1999 have indeed been undertaken in a manner that advances the implementation of the treaty right to fish for a moderate livelihood.

Gorazd, would you like to speak to the report provided by the Federal Special Representative?

**Gorazd Ruseski, Director General, Indigenous Affairs, Fisheries and Oceans Canada:** Good morning, everybody. Since this is the first time I'm speaking, I would like to

droits et, l'an dernier, le processus des plans de pêche à des fins de subsistance convenable. Voilà autant de moyens privilégiés par nos partenaires pour faire avancer ce droit.

**Le sénateur Christmas :** J'ai une question supplémentaire, monsieur le président. Nous avons trois ententes de réconciliation et de reconnaissance des droits et deux accords, et cela concerne 35 communautés des Premières Nations. Vous avez parlé des programmes d'une valeur de 550 millions de dollars, et ce montant s'échelonne sur une période de 22 ans. Or, d'après ce que j'ai compris, tout cet argent lié aux programmes n'a rien à voir avec les droits issus de traités. C'est sans préjudice des droits autochtones issus de traités.

J'aimerais attirer votre attention, monsieur Forgeron, sur le rapport d'Allister Surette. Il a été nommé représentant spécial fédéral pour examiner les moyens de subsistance convenable. Dans son rapport final, il dit :

[...] la source du conflit dans le secteur de la pêche est le refus du MPO de reconnaître les droits et l'autodétermination des Autochtones, et de partager avec les collectivités autochtones la compétence du MPO en matière de pêche.

Il ajoute :

[...] les Autochtones estiment que le gouvernement du Canada continue d'adopter une approche coloniale dans ce domaine, en ne tenant pas compte de la gouvernance et du leadership des collectivités autochtones dans le cadre de l'engagement de « nation à nation », et qu'il continue donc d'imposer et de dicter ses règles sur les pêches, ce qui ne relève pas de sa compétence et de son mandat.

Alors, monsieur Forgeron, pourquoi le ministère des Pêches et des Océans ne reconnaît-il pas l'article 35, le droit des Autochtones à l'autonomie gouvernementale à des fins de subsistance convenable?

**M. Forgeron :** Merci, monsieur le président. Je vais d'abord revenir sur l'une des observations faites par le sénateur : dire que quelque chose portera préjudice au droit ne veut pas dire que cela n'est pas pertinent pour la mise en œuvre du droit ou que cela ne l'appuie pas. Selon le ministère des Pêches et des Océans, les programmes lancés depuis 1999 ont effectivement été entrepris pour favoriser la mise en œuvre du droit de pêche issu de traités visant à assurer une subsistance convenable.

Monsieur Ruseski, voulez-vous parler du rapport publié par le représentant spécial fédéral?

**Gorazd Ruseski, directeur général, Affaires autochtones, Pêches et Océans Canada :** Bonjour à tous. Puisque c'est la première fois que je prends la parole, je tiens à reconnaître que

acknowledge I have the privilege of coming to you from my home in the traditional unceded territory of the Algonquin Anishinaabe people.

Indeed, I had the privilege of actually working with Allister Surette, the Federal Special Representative, and supporting him in his engagement with Indigenous partners, with industry and other stakeholders in the Atlantic fisheries in the development of his report and recommendations.

I think what was an important takeaway for me, coming out of that report and in the process, was not just the views that were expressed by the treaty nations about how far the government has gone to implement the moderate livelihood right, but also a particular concern about relationship building between Indigenous and non-Indigenous harvesters in the sector. And, indeed, many of the recommendations from the FSR's report focused in on that very issue and how we might go about overcoming some of those relationship challenges.

He did recommend, among other things, that there be a clearing house of information that be made available on the moderate livelihood fishing right and the efforts the government has and is continuing to make to further implement that right.

He made recommendations about the establishment of local or area-specific tables for exchange of information and dialogue between DFO, between Indigenous nations and between non-Indigenous harvesters and their associations. He also recommended collaborative projects that might be a way to help build or rebuild relationships in areas where industry and Indigenous may have common cause.

A couple of specific areas where he focused in on had to do with science collaborations: gathering, sharing and interpreting information that might help further consider the sustainability of the fishery resource, particularly lobster, but not exclusively so. And there have been some processes set up by the department since his recommendation in that area to enable that.

As well, on my team, we initiated, during the time that the FSR was engaging with others and developing the input for his report and, since that time, continued to have a table for exchange of information with industry to further explain and answer some of their questions about the nature of the right and how the department is going about implementing it. Hopefully, over time, we will be at a place where, with ourselves and with industry, we will also have an ability to bring Indigenous partners and perspectives into that conversation as well.

j'ai le privilège de m'adresser à vous à partir de chez moi, sur le territoire traditionnel non cédé du peuple algonquin anishinabe.

En effet, j'ai eu l'honneur de travailler avec Allister Surette, le représentant spécial fédéral, et de l'appuyer dans le cadre de ses consultations auprès des partenaires autochtones, de l'industrie et d'autres intervenants du secteur des pêches de l'Atlantique à l'étape de la rédaction de son rapport et de ses recommandations.

Ce que j'ai retenu du rapport et du processus en question, ce sont non seulement les points de vue exprimés par les nations signataires de traités sur l'étendue des mesures prises par le gouvernement pour mettre en œuvre le droit à une subsistance convenable, mais aussi des préoccupations particulières concernant l'établissement de relations entre les pêcheurs autochtones et non autochtones dans le secteur. En fait, bon nombre des recommandations du rapport du représentant spécial fédéral portaient précisément sur cette question et sur la façon dont nous pourrions surmonter certaines de ces difficultés relationnelles.

Le représentant spécial fédéral a recommandé, entre autres, la mise en place d'un centre d'échange de renseignements sur le droit de pêche à des fins de subsistance convenable et sur les efforts que le gouvernement a déployés et continue de déployer pour mettre en œuvre ce droit.

Le représentant spécial fédéral a fait des recommandations sur l'établissement de tables rondes locales ou régionales pour l'échange de renseignements et le dialogue entre le ministère des Pêches et des Océans, entre les nations autochtones et entre les pêcheurs non autochtones et leurs associations. Il a également recommandé des projets de collaboration qui pourraient aider à établir ou à rétablir des relations dans des régions où l'industrie et les Autochtones pourraient faire cause commune.

Il s'est concentré sur quelques domaines précis ayant trait aux collaborations scientifiques : la collecte, la diffusion et l'interprétation de renseignements pouvant aider à mieux tenir compte de la viabilité des ressources halieutiques, en particulier le homard, mais pas exclusivement. D'ailleurs, depuis la recommandation du représentant spécial fédéral, le ministère a mis en place certains processus dans ce domaine pour permettre cela.

De plus, parallèlement aux consultations menées par le représentant spécial fédéral et à la préparation de son rapport, notre équipe a lancé une table ronde pour l'échange de renseignements avec l'industrie, chose que nous avons maintenue depuis, pour fournir des explications et des réponses plus détaillées à certaines des questions de l'industrie sur la nature du droit et la façon dont le ministère s'y prend pour le mettre en œuvre. Nous espérons qu'avec le temps — et en collaboration avec l'industrie —, nous serons en mesure de faire participer également les partenaires autochtones à cette conservation afin qu'ils puissent y ajouter leurs points de vue.

**Senator Christmas:** Thank you, Mr. Chair. My question wasn't answered but I will wait for the third round.

**The Chair:** Before I go to Senator Ravalia, I have a question myself. I want to butt in here. I apologize to the members.

Mr. Forgeron, when you were answering one of the questions — and I may have taken it wrong — from Senator Christmas, you stated that “current tools” that we had to advance the rights. I just wonder, do you require additional tools to further advance the rights and, if so, what efforts are being put forward to access or create those additional tools?

**Mr. Forgeron:** At the moment, we think the tools we have seem to be working and have a possibility for further advancing implementation rights with a number of First Nations. Some prefer, in fact, the RRA — or RIA in parts of New Brunswick — process, or the moderate livelihood fishing plans. Other treaty nations are looking to have, I would say, a reboot of the system, and we as a department have begun reflecting on what would be the best way to move forward. But it is something that we should not be reflecting on by ourselves.

In fact, we started a process of consultation over the summer to have an idea of getting information from our First Nation treaty partners on how they think is the best means to advance the right. We're not at a point where we're ready to go off in a new direction, but continue to pursue advancing rights with the current tools we have. We think there is a significant opportunity of successfully advancing the right for some First Nations in the short term under the current tools.

However, as I mentioned earlier, the mandate for RRAs will end soon and our successor approach is yet to be determined. It will be informed by our analysis of how things have gone to date and what our treaty nation colleagues and partners would want to do. As I mentioned earlier, the RRA process was co-developed with KMK and Nova Scotia treaty nations. The moderate livelihood fishery plan approach also emerged largely out of Nova Scotia as well, and we will be looking to our treaty nation partners on what the best approach is in the future. I don't have a specific answer for you, Mr. Chair, at the moment.

**Le sénateur Christmas :** Merci, monsieur le président. On n'a pas répondu à ma question, mais je vais attendre le troisième tour.

**Le président :** Avant de céder la parole au sénateur Ravalia, j'aurais moi-même une question à poser. Je voudrais intervenir ici. Excusez-moi, chers collègues.

Monsieur Forgeron, lorsque vous avez répondu à l'une des questions — et j'ai peut-être mal compris — du sénateur Christmas, vous avez parlé des « outils » dont nous disposons actuellement pour faire avancer les droits. Je me demande simplement si vous avez besoin d'outils supplémentaires à cet égard et, dans l'affirmative, quels efforts sont déployés pour y avoir accès ou pour en créer.

**M. Forgeron :** Pour l'instant, nous estimons que les outils dont nous disposons semblent donner de bons résultats et qu'ils nous permettent de faire avancer la mise en œuvre des droits auprès d'un certain nombre de Premières Nations. Certaines d'entre elles préfèrent, en fait, le processus des ententes de réconciliation et de reconnaissance des droits — ou des ententes de mise en œuvre des droits, comme on les appelle dans certaines parties du Nouveau-Brunswick — ou, encore, les plans de pêche à des fins de subsistance convenable. D'autres nations signataires de traités souhaitent, je dirais, une refonte complète du système, et notre ministère a déjà commencé à réfléchir à la meilleure façon d'aller de l'avant. Toutefois, ce n'est pas une question à laquelle nous devrions réfléchir seuls.

En fait, nous avons entamé un processus de consultation au cours de l'été afin d'obtenir des renseignements auprès de nos partenaires des Premières Nations signataires de traités sur ce qui constitue, selon eux, le meilleur moyen de faire valoir ce droit. Nous ne sommes pas encore prêts à nous engager dans une nouvelle direction, mais nous continuons à promouvoir les droits au moyen des outils dont nous disposons actuellement. Nous sommes convaincus que les outils actuels nous donnent une excellente occasion de faire avancer ce droit à court terme pour certaines Premières Nations.

Toutefois, comme je l'ai mentionné, l'entente de réconciliation et de reconnaissance des droits prendra bientôt fin et l'approche qui lui succédera reste à définir. Elle sera étayée par notre analyse de la façon dont les choses se sont déroulées jusqu'ici et par ce que nos collègues et partenaires des nations signataires de traités voudront faire. Comme je l'ai dit plus tôt, le processus de l'entente a été élaboré de façon conjointe par le Bureau de négociation du KMK et les nations signataires de traités de la Nouvelle-Écosse. L'approche du plan de pêche à des fins de subsistance convenable est aussi issue en grande partie de la

**The Chair:** Thank you. We will go to the committee room now.

**Senator Ravalia:** My question is an extension of what was referred to earlier in the question period. The moderate livelihood fisheries agreement reached between First Nations and Fisheries and Oceans Canada seems to me interim and short term with many hiccups and not a firm plan on a go-forward basis. Mr. Forgeron, do you have a long-term measure with respect to your department to implement the moderate livelihood fisheries on a more permanent basis? Do you get a sense that there is some resistance within your department to achieve this?

**Mr. Forgeron:** Thank you, Mr. Chair. We believe all the programming and agreements we do are part of answering the need to meet the treaty right in the long term — in an incremental way. I think the question is, “When do you know it’s fully implemented?” The answer is that we don’t know nor have our First Nation treaty partners defined what they think full implementation looks like. That is something that we discuss with them, but every program — be it the *Marshall* Response Initiative, AICFI, RRAs or the moderate livelihood fishing plans — is a building block to the complete implementation of the right.

They are not interim by nature but are building blocks that build and build toward the achievement of that right, which has never been defined as having a finishing point. To be clear about when I say “finishing point,” there is no absolute finishing point to addressing this treaty right because the treaty right will change over time as First Nations communities change over time and the requirements change over time. It will be an evergreen process in one way or another that the department recognizes will never be concluded even if there were a day that people said, “Today we are meeting our moderate livelihood rights; they are completely fulfilled.” That might not be the case in five years’ time. We recognize the treaty is a living treaty and therefore implementation of the right will be an ongoing, living responsibility of the Department of Fisheries and Oceans.

Nouvelle-Écosse, et nous nous tournerons vers nos partenaires des nations signataires de traités pour savoir quelle est la meilleure approche à adopter pour la suite des choses. Je n’ai pas de réponse précise à vous donner pour l’instant, monsieur le président.

**Le président :** Merci. Nous allons maintenant passer aux membres du comité qui sont sur place.

**Le sénateur Ravalia :** Ma question renvoie à ce qui a été mentionné plus tôt dans la période de questions. L’entente sur la pêche à des fins de subsistance convenable conclue entre les Premières Nations et le ministère des Pêches et des Océans me semble provisoire et à court terme. Son application connaît des ratés et il n’y a aucun plan ferme pour l’avenir. Monsieur Forgeron, quelles mesures à long terme Pêches et Océans Canada prévoit-il prendre pour mettre en œuvre des pêches à des fins de subsistance convenable de façon plus permanente? Avez-vous l’impression qu’il y a une certaine résistance au sein de votre ministère à cet égard?

**M. Forgeron :** Merci, monsieur le président. Nous croyons que tous les programmes et toutes les ententes que nous pilotons font partie de notre réponse à la nécessité de respecter le droit issu du traité à long terme — de façon progressive. Je crois que la question est la suivante : « Quand savez-vous que la mise en œuvre est complète? » La réponse est que nous ne le savons pas et que nos partenaires des traités des Premières Nations n’ont pas défini ce à quoi devrait ressembler, selon eux, une mise en œuvre complète. Nous en discutons avec eux, mais chaque programme — qu’il s’agisse de l’Initiative de l’après-*Marshall*, de l’Initiative des pêches commerciales intégrées de l’Atlantique, des ententes de réconciliation et de reconnaissance des droits ou des plans de pêche à des fins de subsistance convenable — est un élément constitutif de la mise en œuvre complète du droit.

Ces initiatives et ententes ne sont pas provisoires par nature, mais elles sont des blocs qui concrétisent progressivement la réalisation de ce droit, laquelle n’a jamais été définie comme ayant un point d’arrivée. Pour être clair, lorsque je parle de « point final », il n’y a pas de point final absolu à la mise en œuvre de ce droit issu de traités, car ce droit évoluera au fil du temps, au fur et à mesure que les communautés des Premières Nations évolueront et que les besoins changeront. Il s’agira d’un processus qui, d’une façon ou d’une autre, sera en perpétuelle transformation, d’un processus que le ministère accepte de reconnaître comme n’étant jamais terminé, même si un jour les gens pourraient dire : « Aujourd’hui, nous jouissons pleinement de nos droits à une subsistance convenable; ils sont complètement satisfaits. » Ce ne sera peut-être plus le cas dans

cinq ans. Nous reconnaissions que le traité est un traité vivant et que, par conséquent, la mise en œuvre du droit sera une responsabilité permanente et vivante du ministère des Pêches et des Océans.

*[Translation]*

**Senator Cormier:** I am speaking today from the Algonquin Anishinaabe Territory. My question goes to both Mr. Forgeron and Mr. Ruseski.

These are complex issues. So that we can properly grasp which ones are in play, can you remind us of the difference between a commercial fishery and a communal commercial fishery? How does communal commercial fishing differ from moderate livelihood fishing?

*[English]*

**Mr. Forgeron:** Thank you for that question. Commercial fishing as you traditionally know it is people who are individual fish harvesters, fishing to make a living and a livelihood off fishing. Traditionally, they receive commercial licences under the Fisheries Act. Fishing for a moderate livelihood is another form of commercial fishing because you are fishing for a livelihood.

However, these licences are licensed differently because the right to fish is a communal right held by the First Nation government and not by the individual members. These licences are issued not to individual harvesters — the individuals who are the owner-operators and who have been issued licences year after year to fish commercially, own their own vessel and gear, may have a crew that supports them in that and derive their living from it. They have an individual commercial licence. In the case of communal rights fishing, we have regulations that allow us to provide a communal commercial licence to an Indigenous organization.

The moderate livelihood fishing that has happened as a result of our programming over the years is fished under these commercial communal licences that are issued to the First Nation itself as a community. Then they determine who fishes that licence on behalf of that community.

Moderate livelihood fishing plans — the ones we spoke about earlier — fish under that regime.

*[Français]*

**Le sénateur Cormier :** Je prends la parole aujourd’hui à partir du territoire de la nation algonquine anishinabeg. Ma question s’adresse tant à M. Forgeron qu’à M. Ruseski.

Les enjeux sont complexes. Pour nous permettre de bien saisir ceux qui sont en cause, pouvez-vous nous rappeler la différence qui existe entre les pêches commerciales et les pêches communautaires? En quoi les pêches commerciales communautaires diffèrent-elles des pêches de subsistance convenable?

*[Traduction]*

**M. Forgeron :** Merci de cette question. La pêche commerciale telle que vous avez l’habitude de la percevoir est constituée de personnes qui sont des pêcheurs individuels, qui pêchent pour gagner leur vie. Habituellement, ces pêcheurs reçoivent des permis commerciaux en vertu de la Loi sur les pêches. La pêche à des fins de subsistance convenable est une autre forme de pêche commerciale, car vous pêchez pour assurer votre subsistance.

Cependant, ces permis sont délivrés différemment, car dans ce cas, le droit de pêcher est un droit communautaire détenu par le gouvernement de la Première Nation et non par ses membres individuels. Les permis communautaires ne sont pas délivrés aux pêcheurs sur une base individuelle, comme c'est le cas pour les propriétaires-exploitants qui ont reçu des permis année après année pour pêcher commercialement, qui possèdent leur propre navire et leur propre équipement, qui peuvent avoir un équipage qui les soutient dans cette activité et qui en tirent un moyen de gagner leur vie. Ces gens disposent d'un permis commercial individuel. Dans le cas des droits de pêche communautaires, nous disposons de règlements qui nous permettent de fournir un permis commercial communautaire à un organisme autochtone.

La pêche à des fins de subsistance convenable qui s'est développée grâce à nos programmes au fil des ans est pratiquée en vertu de ces permis commerciaux communautaires qui sont délivrés à la Première Nation elle-même en tant que communauté. Ensuite, c'est elle qui décide de ceux et celles qui exploiteront lesdits permis au nom de la communauté.

Les plans de pêche à des fins de subsistance convenable dont nous avons parlé plus tôt s'inscrivent dans ce régime.

[*Translation*]

**Senator Cormier:** In terms of the legislation, which provisions in the Fisheries Act, or in any other federal acts or regulations, should be amended to recognize rights-based fishing, such as moderate livelihood fishing? That may be a huge question, but do you have any suggestions as to the legislation involved?

[*English*]

**Mr. Forgeron:** The department recognizes the right to fish for a moderate livelihood as affirmed by the Supreme Court of Canada, and we know it is constitutionally protected under section 35. We have never envisioned putting in legislation, specifically recognizing that. I think there is no issue of recognizing that fact.

When it comes to implementing the right, the act does provide us the regulatory tools to do so. The Aboriginal communal commercial fishing regulations that we use to issue commercial communal licences are great examples of those tools that the current legislation has. They are flexible enough that they address the right without specifically naming it per se, but there is no question on the part of the department or the government that this right is a recognized right as affirmed by the Supreme Court of Canada. The department believes it is its duty and responsibility to implement all of the elements of the decision.

[*Translation*]

**Senator Cormier:** Thank you very much.

[*English*]

**Senator Kutcher:** Thank you to all the witnesses for being here today. I am confirming that I live in the unceded territory of the Mi'kmaq peoples in what is currently Nova Scotia.

During our last session — now some six to eight months ago — numerous witnesses raised substantial concerns about systemic racism within the Department of Fisheries and Oceans, or DFO, and the need to effectively address this. We also learned about activities that could be implemented to deal with this systemic racism issue.

Could you please share with us what specific activities DFO has undertaken within the last six months to address this particular issue? Thank you.

**Mr. Ruseski:** Thank you for the question, senator. To respond adequately to your question, I would have to go back a little bit in time to a few years ago and then build up to today. A few years ago, in response to the government-wide rights and reconciliation agenda that was being promulgated at that time,

[*Français*]

**Le sénateur Cormier :** Sur le plan de la législation, quelles dispositions de la Loi sur les pêches ou d'autres lois ou règlements fédéraux devrait-on modifier pour reconnaître les pêches fondées sur les droits comme les pêches de subsistance convenable? C'est une vaste question, peut-être, mais avez-vous des indications sur le plan législatif?

[*Traduction*]

**M. Forgeron :** Le ministère reconnaît le droit de pêcher pour assurer une subsistance convenable, comme l'a affirmé la Cour suprême du Canada, et nous savons que ce droit est protégé aux termes de l'article 35 de la Constitution. Nous n'avons jamais envisagé d'inscrire dans la loi une reconnaissance explicite à cet égard. Je pense qu'il n'y a aucun problème à reconnaître ce fait.

Pour ce qui est de la mise en œuvre de ce droit, la loi nous fournit les outils réglementaires nécessaires pour le faire. Les règlements sur la pêche commerciale communautaire autochtone que nous utilisons pour délivrer les permis communautaires de pêche commerciale sont de bons exemples des outils disponibles aux termes des lois actuelles. Ces outils sont suffisamment souples pour aborder le droit sans le nommer spécifiquement, mais il ne fait aucun doute pour le ministère ou pour le gouvernement que ce droit est un droit reconnu, comme l'a affirmé la Cour suprême du Canada. Le ministère estime qu'il est de son devoir et de sa responsabilité de mettre en œuvre tous les éléments de la décision.

[*Français*]

**Le sénateur Cormier :** Merci beaucoup.

[*Traduction*]

**Le sénateur Kutcher :** Merci à tous les témoins d'être ici aujourd'hui. Je confirme que je vis dans le territoire non cédé des Mi'kmaqs dans ce qui est actuellement la Nouvelle-Écosse.

Au cours de notre dernière séance — il y a maintenant six ou huit mois — de nombreux témoins ont soulevé des préoccupations importantes au sujet du racisme systémique au sein du ministère des Pêches et des Océans et ont souligné la nécessité d'y remédier efficacement. Nous avons également pris connaissance des mesures qui pourraient être prises pour s'attaquer à ce problème de racisme systémique.

Pourriez-vous nous faire part des initiatives particulières que le ministère a mises en œuvre au cours des six derniers mois pour s'attaquer à ce problème? Merci.

**M. Ruseski :** Merci de votre question, sénateur. Pour y répondre adéquatement, je dois revenir quelques années en arrière, puis remonter jusqu'à aujourd'hui. Il y a quelques années, en réponse au programme pangouvernemental sur les droits et la réconciliation qui était mis de l'avant à l'époque,

our department initiated the development of a department-wide reconciliation strategy.

That strategy was meant to educate and initiate for all DFO and Canadian Coast Guard employees a better understanding of how Indigenous rights and reconciliation play out in our department's portfolio and activities. It was meant to do so in a way that identified opportunities to advance rights and reconciliation in virtually every business line of the department, not just in the resource management and operational activities therein but also in science, in habitat, in Coast Guard and even in the administrative functions of the department.

A few years later — I think it was in September 2019, if my memory serves — that strategy was actually made public. Since that time, the department has been working to implement that strategy.

Among other elements of that strategy, as I mentioned, were initiatives and actions that related to administrative areas of the department, including in our HR and corporate services areas. For example, the department undertook to develop an Indigenous employee recruitment, retention and development strategy. The department also undertook to promote employee training, whether it is on Indigenous history in Canada or relationship competency development for employees in program areas that are just starting to get involved in working with Indigenous partners across the country in their particular areas or, more generally, to promote diversity and inclusion training to all of our employees, including mandatory training for DFO and Coast Guard executives. That included diversity inclusion training, unconscious bias training and workshops related to those things. Those have been happening on an ongoing basis, including recent months, and folks have been taking that kind of training.

In addition to that, it was also a couple of years ago that we stood up reconciliation co-champions to promote the department's strategy, to promote these actions in support of Indigenous employees and in support of non-Indigenous employee education and awareness. There are currently three co-champions, one of which happens to be Mr. Forgeron. They are leading this wider culture change in our department, which is again really helping to be advanced through that DFO strategy.

I should also add, since I played a pretty significant part in the development of that strategy some years ago, I have not seen a comparable strategy in other departments or agencies across Ottawa so far. However, I am aware that some departments and

notre ministère a entrepris l'élaboration d'une stratégie de réconciliation qui devait s'appliquer à l'ensemble de son organisation.

Cette stratégie avait pour but d'initier les employés de Pêches et Océans Canada et de la Garde côtière canadienne à une meilleure compréhension de la façon dont les droits et la réconciliation des Autochtones sont pris en compte dans le portefeuille et les activités du ministère, et de sensibiliser l'effectif à cet égard. La mise en œuvre de la stratégie devait en outre permettre de cerner les possibilités de faire avancer les droits et la réconciliation dans pratiquement tous les secteurs d'activité du ministère, non seulement dans la gestion des ressources et les activités opérationnelles, mais aussi dans le secteur des sciences, dans celui de l'habitat, au sein de la Garde côtière et même dans les fonctions administratives du ministère.

Quelques années plus tard — je pense que c'était en septembre 2019, si ma mémoire est bonne — la stratégie a été rendue publique et, depuis ce temps, le ministère travaille à sa mise en œuvre.

Entre autres éléments de cette stratégie, il y avait, comme je l'ai dit, des initiatives et des actions qui visaient les secteurs administratifs du ministère, notamment ceux des RH et des services ministériels. Par exemple, le ministère a entrepris d'élaborer une stratégie de recrutement, de maintien en poste et de perfectionnement à l'intention des employés autochtones. Le ministère a également entrepris de promouvoir la formation des employés — que ce soit sur l'histoire des Autochtones au Canada ou sur l'acquisition de compétences relationnelles pour les employés des secteurs de programme qui commencent tout juste à travailler avec des partenaires autochtones de tout le pays dans leurs domaines respectifs — ou, plus généralement, de promouvoir la formation sur la diversité et l'inclusion auprès de tous nos employés, y compris la formation obligatoire s'adressant aux cadres du ministère et de la Garde côtière. Cela comprenait une formation sur la diversité et l'inclusion, une formation sur les préjugés inconscients et des ateliers liés à ces sujets. Ces formations ont été données de façon continue, y compris au cours des derniers mois, et les gens les ont suivies.

En outre, il y a quelques années, nous avons nommé des co-champions de la réconciliation qui ont pour fonction de promouvoir la stratégie du ministère et les mesures prises en faveur des employés autochtones, et de soutenir l'éducation et la sensibilisation des employés non autochtones. Il y a actuellement trois co-champions, et M. Forgeron est de ce nombre. Ils sont à la tête de ce changement de culture plus global qui s'opère au sein de notre ministère, ce qui, encore une fois, contribue vraiment à faire avancer la stratégie de l'organisation.

Étant donné que j'ai joué un rôle assez important dans l'élaboration de cette stratégie il y a quelques années, je tiens à ajouter que je n'ai pas encore vu de stratégie comparable dans d'autres ministères ou organismes à Ottawa. Cependant, je sais

agencies are working on similar strategies and taking slightly different tacks associated with it.

We are taking steps to establish Indigenous employee networks in our department. There is an Indigenous employee network in our Pacific region. There's an informal network that has been set up in our Gulf region. There is another network that has been set up for Indigenous employees working in conservation and protection in the Maritimes and Gulf regions. Indeed, there's a national DFO and Coast Guard Indigenous employees network meeting taking place next week that will involve people in Ottawa as well as a virtual meeting.

I should finish by also mentioning that in January of this year the department hosted an interdepartmental meeting, a workshop on reconciliation that included many other departments and agencies. Again, that workshop also had a focus on Indigenous employee experiences working in the federal public service, and some tools and approaches that our department and other departments could share that would help to enhance that experience and their recruitment, retention and development in the public service.

**Senator Kutcher:** Thank you very much.

**Mr. Forgeron:** Mr. Chair, I would also like to add, as Mr. Ruseski mentioned, that I am a co-champion. I would not say I am leading it. We have established a task force involving a number of our Indigenous colleagues who are really, truly champions in leading on a reconciliation work plan with the department and with champions of reconciliation throughout the department. They are building a reconciliation work plan from the ground up involving our Indigenous colleagues here at DFO.

They gave me the title “champion,” but I would call myself a supporter of those who are the real champions in this exercise.

**Senator Kutcher:** Thank you for that explanation. I think we all need to be champions in that exercise — supporters, champions and allies at the same time. I appreciate that information.

I would have thought — and it sounds like the department is doing some good work — that as part of that work you would be able to share with us the data showing us how racism has changed within the department. Would you be able to share with this committee the data that you have? I would assume you would have done measures before you put in these programs and then measure it again to see how effective your interventions

que certains ministères et organismes travaillent sur des stratégies similaires et prennent des mesures légèrement différentes des nôtres à cet égard.

Nous prenons des mesures pour établir des réseaux d'employés autochtones dans notre ministère. Il existe un réseau d'employés autochtones dans notre région du Pacifique. Il y a un réseau informel qui a été mis en place dans notre région du golfe. Un autre réseau a été mis en place pour les employés autochtones travaillant dans le domaine de la conservation et de la protection dans les régions des Maritimes et du Golfe. Une réunion nationale du réseau des employés autochtones de Pêches et Océans Canada et de la Garde côtière canadienne aura d'ailleurs lieu à Ottawa la semaine prochaine, réunion qui regroupera des employés en présentiel et en mode virtuel.

Je devrais terminer en mentionnant qu'en janvier de cette année, le ministère a organisé une réunion interministérielle, un atelier sur la réconciliation auquel ont participé de nombreux autres ministères et organismes. Cet atelier était axé sur les expériences vécues par les employés autochtones de la fonction publique fédérale. On y a en outre parlé des outils et des approches que notre ministère et d'autres ministères pourraient s'échanger afin d'améliorer l'expérience vécue, le recrutement, le maintien en poste et le perfectionnement des Autochtones dans la fonction publique.

**Le sénateur Kutcher :** Merci beaucoup.

**M. Forgeron :** Monsieur le président, j'aimerais également ajouter, comme l'a dit M. Ruseski, que je suis l'un des co-champions de cette stratégie. Je ne dirais toutefois pas que je la dirige. Nous avons mis sur pied un groupe de travail auquel participent un certain nombre de nos collègues autochtones qui sont de vrais champions pour ce qui est de diriger le plan de réconciliation au sein du ministère ainsi que des champions de la réconciliation de tout le ministère. Ils sont en train de mettre au point un plan de travail pour la réconciliation auquel participeront nos collègues autochtones de Pêches et Océans Canada.

Ils m'ont donné le titre de « champion », mais je me décrirais plutôt comme un partisan de ceux qui sont les vrais champions de cet exercice.

**Le sénateur Kutcher :** Merci de cette explication. Je pense que nous devons tous être des champions dans cet exercice — des partisans, des champions et des alliés en même temps. Je vous remercie de nous avoir donné cette information.

J'avais cru — et on dirait bien que le ministère fait du bon travail — que, dans le cadre de ce travail, vous auriez été en mesure de nous fournir des données montrant comment le racisme s'est transformé au sein du ministère. Seriez-vous en mesure de communiquer les données que vous avez au comité? Je présume que vous avez pris des mesures avant de mettre ces programmes en place et que vous les avez reprises

have been. I look forward to hopefully getting some of that data from you. Thank you.

**Senator Quinn:** Mr. Forgeron, thanks to you and your colleagues for being here this morning.

I am a new senator and this is my first time on this committee. I am coming back to moderate livelihood. Could you talk a little bit about the metrics that are contained within the concept of moderate livelihood? How do you define “moderate livelihood?”

**Mr. Forgeron:** The court defined “moderate livelihood” as an income that paid for the necessities of life and a few comforts but not the accumulation of wealth. That’s a very broad definition. I do not believe anybody has put a narrower definition to it. The necessities of life being food, shelter and a few other things.

The court made it clear that it was not a right to an open-ended accumulation of wealth. Food, clothing and housing would, of course, be the bare necessities, we assume. Within the hierarchy, within fishing rights, there are food, social and ceremonial fishing rights that are enjoyed by our Indigenous communities across the country, the right to fish for food, social and ceremonial purposes, which is not a commercial fishing right.

Among the 35 treaty nations in the Maritimes and Gaspé, there is a right to a moderate livelihood fishing, which is a commercial fishing right that would be layered on top of that. Our highest priority from a fish management point of view at the department is the food, social ceremonial and Aboriginal right, then the treaty commercial right. If there was a line definition of where that moderate livelihood treaty right would be, First Nations would, of course, continue to fish beyond that. But there has been no set established metric to define the moderate livelihood right to date.

**Senator Quinn:** I would think that would be very difficult to do given the varying circumstances of the First Nations and their particular circumstances across the country. Thank you for that.

I have a follow-up question. You mentioned that the Rights Reconciliation Agreements belong to the First Nations. Does the First Nations planning define what that RRA is?

**Mr. Forgeron:** The moderate livelihood fishing plans are developed by the First Nations — holding a pen as we officials would say on those. The RRAs or RIAs, depending on which term our treaty nation partners like to use, are a negotiated agreement.

ultérieurement afin de jauger l’efficacité de vos interventions. J’ai hâte de recevoir certaines de ces données de vous. Je vous remercie.

**Le sénateur Quinn :** Monsieur Forgeron, merci à vous et à vos collègues d’être ici ce matin.

Je suis un nouveau sénateur et c’est la première fois que je siège à ce comité. Je reviens sur la question de la subsistance convenable. Pouvez-vous nous parler un peu des paramètres contenus dans le concept de subsistance convenable? Comment définissez-vous cette « subsistance convenable »?

**M. Forgeron :** Le tribunal a défini la « subsistance convenable » comme un revenu qui permet de payer pour les nécessités de la vie et pour un peu de luxe, mais pas de s’enrichir. C’est une définition très large. Je ne crois pas que quiconque ait proposé une définition plus précise. Les nécessités de la vie étant la nourriture, le logement et quelques autres choses.

La cour a précisé qu’il ne s’agissait pas d’un droit permettant l’accumulation illimitée de richesses. La nourriture, les vêtements et le logement seraient, bien sûr, les nécessités de base, nous le supposons. Dans la hiérarchie des droits de pêche, il y a le droit de pêcher à des fins alimentaires, sociales et rituelles dont jouissent nos communautés autochtones à la grandeur du pays, et qui n’est pas un droit de pêche commerciale.

Parmi les 35 nations signataires d’un traité dans les Maritimes et en Gaspésie, il existe un droit de pêcher à des fins de subsistance convenable, ce qui est un droit de pêche commerciale qui viendrait s’ajouter à cela. Du point de vue de la gestion de la ressource, notre plus grande priorité au ministère est le droit alimentaire, social, rituel et autochtone, puis le droit commercial issu de traités. S’il l’on définissait une limite à ce droit issu de traités de pêcher à des fins de subsistance convenable, les Premières Nations continueraient bien sûr à pêcher au-delà de cette limite. Or, jusqu’à présent, aucune mesure n’a été proposée pour définir les limites de ce droit.

**Le sénateur Quinn :** Je pense que ce serait très difficile à faire étant donné les circonstances variables des Premières Nations et les circonstances particulières de chaque nation à travers le pays. Je vous remercie de votre réponse.

J’ai une question complémentaire. Vous avez dit que les ententes de réconciliation et de reconnaissance des droits appartiennent aux Premières Nations. Est-ce la planification des Premières Nations qui définit ce que sont ces ententes?

**M. Forgeron :** Les plans de pêche à des fins de subsistance convenable sont élaborés par les Premières Nations — « stylo à la main » comme nous, les fonctionnaires, dirions à propos de ces plans. Les ententes de réconciliation et de reconnaissance des droits ou les ententes de mise en œuvre des droits, selon le terme

**Senator Quinn:** How does the first one link into discussions with the other fishers in the areas that are in question? How does that tie into the other theme that you have, which is sustainability? I would think that the fishing community as a whole has a responsibility with respect to sustainability. What is the interaction between the First Nations, the other fishers and sustainability?

**Mr. Forgeron:** Sustainability should be everybody's priority in the fishery, and it is the number one priority of the Department of Fisheries and Oceans. One of the points in the *Marshall* decision was clear that the Government of Canada and, through the Fisheries Act, DFO had the authority to regulate the exercise of the treaty right for conservation or other compelling reasons, and primarily for conservation.

DFO is still responsible for the overall conservation. That's one of the reasons in the March 3 statement by former Minister Jordan, that one of the points was that in advancing the treaty rights, we are not creating new access. We do not want to create new fishing pressure that will risk our conservation goals.

Our conservation goals are objectives shared by our treaty nation partners and the industry. When it comes to discussion of the moderate livelihood fishing plans or the RRAs, that is a nation-to-nation relationship between the Government of Canada, the treaty nation and/or whatever organization that treaty nation wants to use for purposes of negotiation. It is not something in which industry should or can be involved in. Unless a treaty nation wanted to, we wouldn't actually involve the industry. In fact, I recently sent a letter from myself to the major inshore fishing associations on the East Coast explaining this issue. If the committee is interested, I would be happy to share that letter for its information. It explains the nation-to-nation relationship and why industry is not a participant in these negotiations.

Industry and First Nations can have discussions if both parties want to do so on a specific issue. There is nothing that prevents that or prevents First Nations from sharing information. Certain First Nations will put up information about their agreements, making them very public, be they moderate livelihood fishing plans or RRAs. For instance, the Listuguj Mi'kmaq government has put up its RRA on its website without the financial details, which they decided not to do for commercial confidentiality reasons, which makes reasonable sense. The moderate livelihood fishing plan on lobster with Acadia First Nation is posted on Acadia First Nation's website, for instance. But it is their

que nos partenaires des nations signataires de traités aiment utiliser, sont des ententes négociées.

**Le sénateur Quinn :** Comment le premier se rattache-t-il aux discussions avec les autres pêcheurs des régions concernées? Comment cela se rattache-t-il à l'autre enjeu que vous avez, qui est la durabilité? Je pense que la communauté des pêcheurs dans son ensemble a une responsabilité en ce qui concerne la durabilité. Quelle est l'interaction entre les Premières Nations, les autres pêcheurs et la durabilité?

**M. Forgeron :** La durabilité devrait être la priorité de tous dans le domaine de la pêche, et c'est la priorité numéro un du ministère des Pêches et des Océans. L'un des éléments de la décision *Marshall* était clair : le gouvernement du Canada et, par le biais de la Loi sur les pêches, le MPO ont le pouvoir de réglementer l'exercice de droits issus de traités pour des raisons de conservation ou pour d'autres raisons impérieuses, mais principalement pour la conservation.

Le ministère est toujours responsable de la conservation dans son ensemble. C'est l'une des raisons pour lesquelles, dans la déclaration du 3 mars de l'ancien ministre Jordan, l'un des points était qu'en faisant progresser les droits issus de traités, nous ne créons pas de nouvel accès. Nous ne voulons pas créer une nouvelle pression sur la ressource, qui viendrait mettre en péril nos objectifs de conservation.

Nos partenaires des nations visées par des traités et l'industrie partagent nos objectifs de conservation. Lorsqu'il s'agit de discuter des plans de pêche à des fins de subsistance convenable ou des ERRD, le gouvernement du Canada entretient une relation de nation à nation avec la nation visée par le traité ou l'organisation que cette nation souhaite utiliser à des fins de négociation. L'industrie ne peut pas et ne doit pas jouer un rôle dans ce processus. Nous n'invitons pas l'industrie à participer à ce processus, à moins qu'une nation visée par un traité ne le souhaite. En fait, j'ai récemment envoyé en mon nom une lettre aux principales associations de pêche côtière de la côte Est, afin de leur expliquer cet enjeu. Si le comité le souhaite, je serais heureux de lui faire parvenir cette lettre à titre d'information. Dans la lettre, j'explique la teneur de la relation de nation à nation et la raison pour laquelle l'industrie ne participe pas à ces négociations.

L'industrie et les Premières Nations peuvent discuter d'une question particulière si les deux parties souhaitent le faire. Rien ne les empêche de le faire, comme rien n'empêche les Premières Nations de communiquer des renseignements à ce sujet. Certaines Premières Nations publient des renseignements sur les ententes qu'elles ont conclues, qu'il s'agisse de plans de pêche à des fins de subsistance convenable ou d'ERRD, et les rendent ainsi très publiques. Par exemple, le gouvernement mi'kmaq de Listuguj a publié son ERRD sur son site Web en omettant les détails financiers. Il a décidé d'omettre ces renseignements pour des raisons de confidentialité commerciale, ce qui est

decision to post these documents. In the agreement, we agreed, but it was their decision to make these things public so that if the commercial industry is curious to see what these things look like, they have that opportunity.

Aside from that, we speak with the industry all the time at different levels of the organization, in which we talk about all fisheries management issues, which also include issues regarding rights implementation. We have had a series on the rights implementation side, we have had a series of workshops and ongoing work that we are planning on increasing the industry's understanding of Indigenous rights and their implementation. But when it comes to the actual negotiations, the negotiations are between the Crown and the individual First Nation.

**Senator Quinn:** Thank you, I look forward to seeing the letter. That was excellent.

**The Chair:** Thank you. Mr. Forgeron, you can forward the letter to the clerk, who can forward it to all the members of the committee.

**Senator Cordy:** Thank you, Mr. Forgeron, to you and your colleagues for joining us today. I'm speaking from the unceded land of the Algonquin and Anishinaabe peoples.

Previous witnesses to this committee have explained that since DFO has no real mandate to implement the self-determination and fishery rights of the Mi'kmaq, Maliseet and Passamaquoddy peoples, that the department's focus since 1999 has been to get First Nations to sign on to temporary agreements focused on increasing access and building capacities in the commercial fisheries. The temporary agreements include the Rights Reconciliation Agreements ranging from 5 to 10 years, and the season-specific Netukulimk livelihood fisheries pursued by a few First Nations in Nova Scotia, as you stated earlier in your remarks this morning.

Is it the view of the department that the communities that sign these interim agreements did so without prejudice to their rights? In other words, is it the view of the department that these interim agreements do not equate to the implementation of their self-determination in fishery rights and that there is still work to do?

**Mr. Forgeron:** As I mentioned earlier, yes, it is "without prejudice the right." However, saying "without prejudice the right" is not the same thing as saying, "it is not relevant or does not support the implementation of the right." Every one of these

raisonnable. Le plan de pêche à des fins de subsistance convenable relatif au homard, qui a été négocié avec la Première Nation Acadia, est affiché sur le site Web de la Première Nation, par exemple. Toutefois, les Autochtones ont pris eux-mêmes la décision d'afficher ces documents. Pendant la négociation de l'entente, nous nous sommes mis d'accord à ce sujet, mais ce sont eux qui ont décidé de rendre ces renseignements publics, afin que l'industrie commerciale ait l'occasion de voir à quoi ressemblent ces plans si elle est curieuse de les examiner.

À part cela, des employés à divers échelons de l'organisation parlent constamment avec l'industrie, et ils abordent toutes les questions de gestion des pêches, y compris les questions relatives à la mise en œuvre des droits. Nous avons organisé une série d'ateliers sur la mise en œuvre des droits, et nous prévoyons de réaliser un travail continu pour améliorer la compréhension de l'industrie à l'égard des droits des Autochtones et de leur mise en œuvre. Toutefois, les négociations proprement dites se déroulent entre la Couronne et la Première Nation concernée.

**Le sénateur Quinn :** Merci. Je suis impatient de voir votre lettre. Votre réponse était excellente.

**Le président :** Merci. Monsieur Forgeron, vous pouvez acheminer la lettre au greffier, qui la transmettra à tous les membres du comité.

**La sénatrice Cordy :** Monsieur Forgeron, je vous remercie, vous et vos collègues, de vous être joints à nous aujourd'hui. Je souligne que je prends la parole depuis le territoire non cédé des nations algonquine et anishinabe.

Des témoins, qui ont comparu antérieurement devant notre comité, ont expliqué que, puisque le MPO n'est pas réellement chargé de mettre en œuvre l'autodétermination et les droits de pêche des peuples Mi'kmaq, Malécite et Passamaquoddy, le ministère s'est efforcé depuis 1999 d'amener les Premières Nations à signer des accords temporaires visant à accroître leur accès et à renforcer leurs capacités dans le domaine de la pêche commerciale. Les accords temporaires comprennent des ententes de réconciliation et de reconnaissance des droits, d'une durée de 5 à 10 ans, et des plans de pêche de subsistance Netukulimk saisonniers que quelques Premières Nations de la Nouvelle-Écosse cherchent à négocier, comme vous l'avez dit plus tôt ce matin dans le cadre de la formulation de vos observations.

Le ministère est-il d'avis que les communautés qui ont signé ces accords provisoires l'ont fait sans porter atteinte à leurs droits? En d'autres termes, le ministère est-il d'avis que ces accords provisoires n'équivalent pas à la mise en œuvre de leur autodétermination en matière de droits de pêche et qu'il reste du travail à faire?

**Mr. Forgeron :** Comme je l'ai mentionné précédemment, oui, ils l'ont fait « sans préjudice à leurs droits ». Cependant, le fait de dire que cela a été fait « sans préjudice à leurs droits » n'est pas la même chose que le fait de dire que « cela n'est pas

agreements — and these types of agreements are only recent agreements. We did things through programs since 1999. It's only over the last four or five years or so we are using these agreements. We believe that they are an incremental, building-block step forward implementation of the right. It does not conclude the implementation of the right. In an agreement, it concludes, for that period of time, the resources provided for that further advancement and it gives the opportunity for the First Nation to use — if it's an RRA for instance — resources to go out and the acquire accessing gear over a number of years, and continue to advance the right using the resources from the agreement.

The collaborative governance is another element of the RRAs that people haven't spent much time discussing, at least today, in how we manage our relationship with that First Nation in advancing their fishing rights. RRAs can be in three forms, technically. It could be to provide funding for access to licences, quotas, gear and vessels. That's one type. Another type, theoretically, is on collaborative governance, which is funding to create that collaborative governance between the First Nation, the aggregate and the Department of Fisheries and Oceans and the rules on how that would work. Or it could be comprehensive, which has the two elements together. The RRA in New Brunswick, for instance, is only on accessing gear. We are negotiating the collaborative governance one and the management component. The one in Listuguj, for instance, which is the most public RRA, is comprehensive. It has both — *les deux volets* — of the agreement system of collaborative management and of access for licences, quotas, gear or vessels.

All of this, in the view of the Crown, counts towards the further implementation of the right, but it does not define the right and nobody says, "this is it." But it is, as I mentioned, an incremental building block towards achieving the goal of implementing the right.

**Senator Cordy:** Thank you for that.

**Mr. Forgeron:** I hope that answered the question.

**Senator Cordy:** That was very detailed. Thank you very much for that. I'm new to the committee, so it's very helpful.

I understand that the departmental mandate is set to expire this month. Can we expect a new mandate before the old one expires? And what commitments can we expect for the

pertinent à la mise en œuvre de leurs droits ou n'appuie pas cette mise en œuvre ». Chacun de ces accords... et ces types d'accords sont récents. Nous avons utilisé des programmes pour faire avancer les choses depuis 1999, mais ce n'est qu'au cours des quatre ou cinq dernières années que nous avons utilisé ces accords. Nous pensons qu'ils constituent une étape progressive, un pas vers la mise en œuvre de leurs droits. Ces accords ne concluent pas la mise en œuvre de leurs droits. Dans un accord, nous négocions les ressources qui seront fournies pendant une période donnée pour faire avancer la mise en œuvre de leurs droits, et l'accord donne à la Première Nation la possibilité d'utiliser — s'il s'agit d'une EERRD par exemple — des ressources pour échelonner sur un certain nombre d'années l'acquisition de l'équipement d'accès, et la possibilité de continuer à faire avancer ses droits en utilisant les ressources de l'accord.

La gouvernance collaborative est un autre élément des EERRD dont on n'a pas beaucoup discuté, du moins aujourd'hui, quant à la façon dont nous gérons notre relation avec cette Première Nation pour faire avancer ses droits de pêche. Techniquement parlant, les EERRD peuvent prendre trois formes. Elles peuvent consister à financer l'accès à des permis, à des quotas et à des engins et des bateaux de pêche. Voilà un des types de financement. En théorie, un autre type de financement est lié à la gouvernance collaborative. Il consiste à financer l'établissement d'une gouvernance collaborative entre la Première Nation, les regroupements et le ministère des Pêches et des Océans, ainsi qu'à établir les règles de fonctionnement. Il peut aussi s'agir d'une approche globale, qui réunit les deux formes présentées. Par exemple, l'EERRD au Nouveau-Brunswick ne concerne que l'accès aux engins de pêche, mais nous sommes en train de négocier l'élément de gouvernance collaborative et l'élément de gestion. L'entente à Listuguj, c'est-à-dire l'EERRD la plus publique qui soit, est exhaustive, par exemple. Elle comporte les deux volets du système d'entente, à savoir la gestion collaborative et l'accès à des permis, des quotas et des engins et des navires de pêche.

Selon la Couronne, toutes ses mesures contribuent à la mise en œuvre des droits, mais elles ne définissent pas les droits, et personne ne soutient que « tout est dit ». Cependant, comme je l'ai mentionné, il s'agit d'une étape progressive en vue d'atteindre l'objectif de mise en œuvre des droits.

**La sénatrice Cordy :** Je vous remercie de votre réponse.

**M. Forgeron :** J'espère que cela a répondu à votre question.

**La sénatrice Cordy :** Votre réponse était très détaillée, et je vous en remercie. Comme je suis une nouvelle membre du comité, ces renseignements sont très utiles.

Je crois comprendre que le mandat du ministère expirera ce mois-ci. Pouvons-nous nous attendre à prendre connaissance du nouveau mandat avant l'expiration de l'ancien? Et à quels

implementation of self-determination in fisheries of the Mi'kmaq, Maliseet and Passamaquoddy peoples?

I'll add to that the funding envelope that will accompany this mandate. Will the department focus on implementing self-determination and fishery rights of the Mi'kmaq, Maliseet and Passamaquoddy peoples?

**Mr. Forgeron:** I don't think I'm in a position to talk about new mandates that could be coming forward, as that would be within the realm of cabinet confidences. But as I mentioned earlier, we began engaging our treaty nation partners who are an important partner in deciding what future mandates, or what we do to bridge ourselves to a new mandate would look like. Currently, it's the modern livelihood fishing plans, and we're still driving forward with the RRAs in the interim.

**Senator Cordy:** Thank you very much. We can always try, though, when we ask those questions.

**Mr. Forgeron:** I could have gotten myself in trouble.

**Senator Campbell:** I'm trying to understand how the East Coast fishery compares with the West Coast fishery. We haven't seen the actions on the West Coast that we saw on the East Coast. Why am I not seeing that on the West Coast? Is there a difference between the commitment for the fishery for Indigenous people? I'm really confused by that. I live in a community on the unceded territory of the Penelakut Nation and they are fishing, seemingly without any turmoil. So my question is, what is the difference?

**Mr. Forgeron:** What is the difference? One has to recognize and reflect; if you look on the East Coast, the vast majority of treaty nations have not experienced necessarily the terrible occurrences that happened in southwest Nova and fish in a perfectly collaborative way with the commercial industry they neighbour.

I can't speak to what compels individuals to act badly, as we saw with the burning of establishments and whatnot, but basically those who, to my understanding, participated in it were unhappy with what they saw as unauthorized fishing by certain First Nations and reacted strongly.

engagements pouvons-nous nous attendre en ce qui concerne la mise en œuvre de l'autodétermination en matière de pêche des Mi'kmaq, des Malécites et des Passamaquoddy?

J'ajouterai à cela l'enveloppe de financement qui accompagnera ce mandat. Le ministère se concentrera-t-il sur la mise en œuvre de l'autodétermination en matière de droits de pêche des Mi'kmaq, des Malécites et des Passamaquoddy?

**M. Forgeron :** Je ne pense pas être en mesure de parler des nouveaux mandats qui pourraient être proposés, car ces informations figurent dans des documents confidentiels du Cabinet. Mais comme je l'ai mentionné plus tôt, nous avons commencé à dialoguer avec nos partenaires des nations visées par des traités, car ce sont d'importants partenaires en ce qui concerne la prise de décisions sur la teneur des futurs mandats ou sur les mesures que nous prendrons pour nous préparer à un nouveau mandat. À l'heure actuelle, nous nous occupons des plans modernes de pêche à des fins de subsistance et, entretemps, nous continuerons de négocier des ERRD.

**La sénatrice Cordy :** Merci beaucoup. Cependant, nous pouvons toujours tenter d'en savoir davantage en posant ces questions.

**Mr. Forgeron :** Oui, mais j'aurais pu m'attirer des ennuis.

**Le sénateur Campbell :** J'essaie de comprendre comment la pêche de la côte Est se compare à celle de la côte Ouest. Nous n'avons pas vu, sur la côte Ouest, la prise des mesures que nous avons observées sur la côte Est. Pourquoi ne vois-je pas la prise de telles mesures sur la côte Ouest? Y a-t-il une différence entre les engagements pris à l'égard des droits de pêche des peuples autochtones? Cela me déroute vraiment. Je vis dans une collectivité située sur le territoire non cédé de la nation Penelakut, et les membres de cette nation pêchent, apparemment sans qu'aucun trouble ne survienne. Ma question est donc la suivante : quelle est la différence?

**M. Forgeron :** Quelle est la différence? Il faut réfléchir à cette question; si vous examinez la côte Est, vous constaterez que la grande majorité des nations visées par des traités n'ont pas nécessairement connu les terribles événements qui se sont produits dans le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse, et qu'ils pêchent en parfaite collaboration avec l'industrie commerciale voisine.

Je ne peux pas parler de ce qui pousse des personnes à mal agir, comme nous l'avons vu quand des établissements ont été incendiés et d'autres méfaits ont été commis, mais d'après ce que j'ai compris, ceux qui ont participé à ces méfaits étaient essentiellement mécontents de ce qu'ils considéraient comme

I'll remind everybody that it was two summers ago, and last summer we didn't see that same level of tension. Our goal as a department is that everybody fish together in an integrated commercial fishery authorized by the Department of Fisheries and Oceans, be it through access that was provided through RRAs or moderate livelihood fishing plans, or for commercial fishermen by them adhering to the conditions of their licences.

**Senator Campbell:** I'm sorry, sir, but this isn't answering my question. What I would like to know is what is the difference between the fishing on the East Coast and the fishing on the West Coast when it comes to Indigenous peoples. I don't understand that.

**Mr. Forgeron:** One of the most significant differences is there is one type of fishing that happens on both coasts, which is food, social and ceremonial, which is an Aboriginal right established by the courts in B.C.; and we have recognized that right should exist across the nation, that Indigenous groups should be able to fish for their own personal food, social and ceremonial needs and that is a commercial communal right. That exists on all coasts.

The other big difference is, on the East Coast, in the Maritimes and in the Gaspé, there is a treaty right to commercially fish towards a moderate livelihood. That right does not exist on the Pacific coast because none of the Pacific nations, of course, are successor nations to the treaties of 1760-61 between the Crown and the First Nations of the Maritimes. So there is a commercial treaty right that exists for the 35 treaty nations, which is significantly different than the West Coast. There are treaty negotiations on the West Coast. There are reconciliation agreements that create economic access to fisheries of First Nations on the West Coast, but it is a very different situation.

One of the other differences is — and we have seen on the East Coast — as I noted, moderate livelihood fishing is commercial fishing. As the then minister made in her statement March 3, it is our expectation that moderate livelihood fishing would happen in the commercial season, though some First Nation communities in Atlantic Canada resist the idea of fishing during the commercial season for the purpose of pursuing a moderate livelihood.

une pêche non autorisée que certaines Premières Nations avaient entrepris, et ils ont réagi vivement.

Je rappelle à tous que ces événements ont eu lieu il y a deux étés, et que nous n'avons pas observé ce même niveau de tension l'été dernier. Notre objectif, en tant que ministère, est que tout le monde pêche ensemble dans le cadre d'une pêche commerciale intégrée et autorisée par le ministère des Pêches et des Océans, que ce soit par l'intermédiaire d'un accès fourni par des ERRD ou des plans de pêche à des fins de subsistance convenable, ou, dans le cas des pêcheurs commerciaux, par le respect des conditions de leur permis.

**Le sénateur Campbell :** Je suis désolé, monsieur, mais cela ne répond pas à ma question. Ce que j'aimerais comprendre, c'est la différence entre la pêche sur la côte Est et la pêche sur la côte Ouest en ce qui concerne les peuples autochtones. Cet enjeu m'échappe.

**M. Forgeron :** L'une des différences les plus importantes, c'est qu'il existe un type de pêche qui se pratique sur les deux côtes, à savoir la pêche alimentaire, sociale et rituelle, une pêche qui est un droit autochtone établi par les tribunaux de la Colombie-Britannique. Et nous avons reconnu que ce droit devrait exister dans l'ensemble du pays, que les groupes autochtones devraient pouvoir pêcher pour satisfaire leurs besoins alimentaires, sociaux et rituels et qu'il s'agit d'un droit commercial communautaire. Ce droit existe sur toutes les côtes.

L'autre grande différence, c'est que sur la côte Est, c'est-à-dire dans les provinces maritimes et en Gaspésie, des traités donnent à des peuples autochtones le droit de pratiquer la pêche commerciale pour assurer leur subsistance de façon convenable. Ce droit n'existe pas sur la côte du Pacifique parce que, bien entendu, aucune des nations du Pacifique n'est une nation successeur des Traités de 1760-1761 qui ont été conclus entre la Couronne et les Premières Nations des Maritimes. Il existe donc un droit commercial issu de traités qui ont été signés par 35 nations. La situation sur la côte Est diffère considérablement de celle sur la côte Ouest. Des traités ont été négociés sur la côte Ouest, et des accords de réconciliation ont conféré à des Premières Nations de la côte Ouest un accès économique à des pêches, mais la situation est très différente.

L'une des autres différences qui existent — et nous l'avons constaté sur la côte Est —, c'est que, comme je l'ai indiqué, la pêche à des fins de subsistance convenable est une pêche commerciale. Comme la ministre de l'époque l'a mentionné dans sa déclaration du 3 mars, nous nous attendons à ce que la pêche à des fins de subsistance convenable ait lieu pendant la saison commerciale, bien que certaines communautés des Premières Nations du Canada atlantique résistent à l'idée de pêcher à

The fishing-out-of-season issue does not appear to be as significant an issue on the West Coast where the FSC fishing happens when it's authorized to and the commercial fishing on the West Coast happens when it is authorized to, as is the overwhelming majority of fishing in Atlantic Canada, be it by First Nations and of course commercial fishermen. It happens within season. Moderate livelihood fishing plans, for instance, saw that exact thing happen for a number of First Nations over the last year.

**Senator Campbell:** Thank you, sir. You did answer my question the second time there. I have a greater understanding now. I just was confused. Thank you very much. I appreciate it.

**Senator McCallum:** I'm here on behalf of Senator McPhedran and I'll let everyone know that it's my first time on this committee.

Thank you, Mr. Forgeron, for your presentation. I wanted to go back to one of the key principles that you spoke about, which is conservation and sustainability, and there are relationship challenges that will come with conservation and sustainability. I think that's where a lot of the tension comes from, which will remain a tension if not fixed.

Darlene Bernard from the Lennox Island First Nation noted that if there were to be any issues regarding conservation, the privilege-based commercial fishing would be the first place where limitations would need to be explored, not the rights-based livelihood fishing.

What has been the biggest cause for concern regarding sustainability and conservation, and how do those concerns affect the full implementation of rights-based fishing, also taking into account the violence that happened and can certainly erupt again because the issues aren't fixed, as well as taking in the Fisheries Act?

**Mr. Forgeron:** Conservation is our primary objective at all times. One thing I should mention is rights-based fishing takes priority over non-rights-based fishing. For instance, FSC fishing — food, social and ceremonial fishing — which is a recognized Aboriginal right, is priority over any kind of commercial fishing of any sort by DFO because it is rights-based not a privilege-based fishery.

Different fisheries are managed in different ways, and a lot of them are based on a total allowable catch, which is based on our science or quotas within a total allowable catch based on our

des fins de subsistance convenable uniquement pendant la saison commerciale.

La question de la pêche hors saison ne semble pas être un problème aussi important sur la côte Ouest, où la pêche à des fins alimentaires, sociales et rituelles et la pêche commerciale ont lieu pendant les périodes où elles sont autorisées, comme c'est le cas pour la grande majorité des activités de pêche du Canada atlantique, qu'elles soient exercées par des Premières Nations ou, bien sûr, par des pêcheurs commerciaux. Elles ont lieu pendant la saison commerciale. Des plans de pêche à des fins de subsistance convenable, par exemple, ont accordé les mêmes droits à un certain nombre de Premières Nations au cours de l'année dernière.

**Le sénateur Campbell :** Merci, monsieur. Vous avez répondu à ma question la deuxième fois. Je comprends mieux la situation maintenant. J'étais simplement dérouté auparavant. Je vous remercie infiniment de vos réponses, et je vous suis reconnaissant de vos explications.

**La sénatrice McCallum :** Je remplace la sénatrice McPhedran, et je fais savoir à tous que c'est la première fois que je participe à une séance du comité.

Je vous remercie, monsieur Forgeron, de votre exposé. Je voulais revenir sur l'un des principes clés dont vous avez parlé, à savoir la conservation et la durabilité, et les défis relationnels qui en découlent. Je pense que ces principes sont à l'origine d'une grande partie des tensions observées, qui continueront de se manifester si ces questions ne sont pas réglées.

Darlene Bernard, qui est membre de la Première Nation de Lennox Island, a fait remarquer que si des problèmes relatifs à la conservation devaient survenir, on devrait envisager premièrement d'imposer des limites à la pêche commerciale fondée sur des priviléges, et non la pêche à des fins de subsistance fondée sur les droits.

Quelle a été la plus grande cause d'inquiétude concernant la durabilité et la conservation, et comment ces inquiétudes nuisent-elles à la mise en œuvre complète de la pêche basée sur les droits, si vous tenez compte de la Loi sur les pêches et aussi de la violence qui s'est produite et qui peut certainement éclater à nouveau si les problèmes ne sont pas résolus?

**Mr. Forgeron :** La conservation est notre objectif principal en tout temps. Je dois d'abord mentionner que la pêche fondée sur les droits prime sur la pêche non fondée sur les droits. Par exemple, le MPO accorde la priorité à la pêche à des fins alimentaires, sociales et rituelles, qui est un droit autochtone reconnu, par rapport à toute forme de pêche commerciale, car elle est fondée sur des droits et non sur des priviléges.

Les différentes pêches sont gérées de différentes manières, et bon nombre d'entre elles sont fondées sur le total autorisé des captures, qui repose sur nos recherches scientifiques ou sur des

science, which determines the biomass and allows the fish harvesters to fish a sustainable level of fishing.

Where things get a little bit more complicated is in a fishery like lobster, which is not based on total allowable catch but based on what we call effort, that you're allowed to fish a certain number of traps for a certain number of days during a certain part of the year. Most of our scientific information is fisheries-dependent because of how this fishery is structured. We know that at this point and time the stocks are healthy. In fact, they are probably getting on an even healthier trend as landings have been good for years.

However, any changes to the fishery have to be done in an exceptionally careful way because it is an efforts-based fishery dependent on fishery-dependent information, for the most part, though we do have different kinds of surveying to underline our science.

One of the reasons why we established a Lobster Science Partnership Roundtable, which is a multi-stakeholder roundtable including DFO, the commercial industry, First Nation groups, provinces, academics, was so that everybody has a clear understanding of the science around lobster fishing.

One of the previous questions from one of the senators was we seem to be always talking about lobster but does it apply to everything else? It does. In lobster, it's quite complicated. It's one of the reasons why as a general conservation principle, because of the healthy nature of this fishery, we are not trying to create new access and new pressure on the fishery by increasing access.

That is why in the March 3 statement, the minister said we'll be looking to advance moderate livelihood fishing rights by new access to our treaty nation partners, but we will not be creating that new access; we'll be getting that access from the current access held by the current commercial industry.

It is also one of the reasons why seasons are particularly important, because we have to understand the data over time. We have to be comparing, to use an analogy which is certainly an outside fish, apples to apples and oranges to oranges.

What comes out of the ocean using the same fishing means, with the same number of traps over the same number of days over the same period of the year in the life cycle of lobster, gives

quotas établis en fonction du total autorisé des captures fondé sur nos recherches scientifiques. Nos recherches nous permettent de déterminer la biomasse et permettent aux pêcheurs de pêcher à un niveau durable.

Là où les choses se compliquent un peu, c'est lorsqu'une pêche, comme celle du homard, n'est pas fondée sur le total autorisé des captures, mais plutôt sur ce que nous appelons l'effort, c'est-à-dire que vous êtes autorisé à pêcher un certain nombre de casiers pendant un certain nombre de jours au cours d'une certaine partie de l'année. La plupart de nos données scientifiques dépendent des pêches en raison de la manière dont elles sont structurées. Nous savons que, pour le moment, les stocks sont en santé. En fait, ils sont probablement en train de devenir encore plus sains, car les débarquements sont bons depuis des années.

Cependant, toute modification de la pêche doit être effectuée de manière exceptionnellement prudente, car il s'agit d'une pêche fondée principalement sur le niveau d'effort et sur des informations dépendantes de la pêche, bien que nous disposions de résultats obtenus à l'aide de différents types d'arpentage hydrographique pour étayer nos données scientifiques.

L'une des raisons pour lesquelles nous avons établi la Table ronde du partenariat scientifique sur le homard, une table ronde multilatérale composée du MPO, de l'industrie commerciale, des groupes des Premières Nations, des gouvernements provinciaux et d'universitaires, c'était pour faire en sorte que tout le monde comprenne clairement la science entourant la pêche au homard.

L'une des questions posées précédemment par l'un des sénateurs concernait le fait que nous semblons toujours parler du homard, mais ce cas s'applique-t-il à tout le reste? Oui. Dans le cas du homard, la situation est assez compliquée. C'est l'une des raisons pour lesquelles, nous partons du principe général de la conservation, en raison de la nature saine de cette pêche, et nous évitons de créer un nouvel accès et d'exercer de nouvelles pressions sur la pêche en augmentant l'accès.

C'est pourquoi, dans la déclaration du 3 mars, la ministre a affirmé que nous chercherons à faire progresser les droits de pêche à des fins de subsistance convenable en accordant un nouvel accès à nos partenaires des nations visés par des traités, mais que nous obtiendrons ce nouvel accès en réduisant l'accès détenu actuellement par l'industrie commerciale.

C'est aussi l'une des raisons pour lesquelles les saisons sont particulièrement importantes, car nous devons comprendre les données dans le temps. Nous devons comparer, pour utiliser une analogie qui n'appartient certainement pas au domaine des pêches, des pommes avec des pommes et des oranges avec des oranges.

Ce qui est pêché dans l'océan en se servant des mêmes moyens, du même nombre de casiers pendant le même nombre de jours et la même période de l'année dans le cycle de vie du

us a data series upon which to know what is the state of the stock.

I hope that answered your conservation question. Conservation is always number one with us, and in rights and when it comes to providing access to the fishing opportunities, FSC, for instance — which is a rights-based fishery, lobster or other species — takes priority over commercial interests.

**Senator McCallum:** Are you optimistic that we will see the day that rights-based fishing will be fully implemented?

**Mr. Forgeron:** I'm going to answer that in two ways.

I think it is absolutely a possibility that it could be fully implemented.

But the second part is that it will never, ever always be completely, fully implemented because, as I mentioned earlier, as it's a right-based fishery that is a part of a living treaty, even if we got to a situation where we came to an agreement or a decision that said at this moment in time the right to a moderate livelihood is being completely met at this moment, that is a moment in time.

It is the responsibility of the Crown to ensure that the right is completely, fully implemented over time, which means even if we got to a point in the future — I'm hopeful that will be the case — we would have to revisit it from time to time to ensure that the right is being fully implemented based on the needs of the treaty nations, changes in their communities.

As I mentioned earlier, the department recognizes and the government recognizes we can fully implement the right for a moment, but there will always be an exercise to ensure that the right is continuing to be fully implemented over time and that will never stop.

**The Chair:** Thank you, Senator McCallum.

We will go to our second round now,

**Senator Francis:** Mr. Forgeron, former Minister Bernadette Jordan, who appeared in front of this committee on June 15, 2021, made a commitment to provide us with all the factual and scientific information used by your department to continue to infringe on the self-determination and fisheries rights of the Mi'kmaq, Maliseet and Passamaquoddy. Unfortunately, we never received a response. I would like to follow up on this request today.

Many communities maintain that there has been a lack of clear evidence and formal consultation since the *Marshall* decision of 1999. There are also serious concerns that justifications have not

homard, nous donne une série de données pour comprendre l'état du stock.

J'espère que cela répond à votre question sur la conservation. La conservation est toujours notre priorité, et en ce qui a trait aux droits et à l'accès aux possibilités de pêche, la pêche à des fins alimentaires, sociales et rituelles, par exemple — une pêche fondée sur des droits, le homard et d'autres espèces —, l'emporte sur les intérêts commerciaux.

**La sénatrice McCallum :** Avez-vous bon espoir que nous verrons le jour où la pêche fondée sur des droits sera entièrement autorisée?

**M. Forgeron :** Je vais répondre de deux façons.

Je pense qu'une autorisation complète est tout à fait possible.

Ce ne sera toutefois jamais toujours le cas, car, comme je l'ai dit plus tôt, puisque c'est une pêche fondée sur des droits qui fait partie d'un traité en vigueur, même si nous en venons à une situation où nous avons une entente ou une décision qui dit qu'en ce moment, le droit de pêcher pour en tirer une subsistance convenable est parfaitement respecté, ce ne sera que pour une période donnée.

C'est la responsabilité de la Couronne de faire en sorte que le droit est totalement respecté au fil du temps, ce qui signifie que même si nous en arrivons là à l'avenir — j'espère que ce sera le cas —, il faudrait que nous nous penchions de nouveau là-dessus de temps à autre pour nous assurer que le droit est totalement respecté en fonction des besoins des nations signataires d'un traité, des changements dans leurs communautés.

Comme je l'ai mentionné plus tôt, le ministère et le gouvernement reconnaissent que nous pouvons respecter totalement le droit pendant un moment, mais il y aura toujours un exercice à faire pour s'assurer qu'il continue de l'être au fil du temps et que cela ne cesse pas.

**Le président :** Merci, madame McCallum.

Nous passons maintenant à notre deuxième tour.

**Le sénateur Francis :** Monsieur Forgeron, l'ancienne ministre, Mme Bernadette Jordan, qui a comparu devant le comité le 15 juin 2021, s'était engagée à nous remettre tous les renseignements factuels et scientifiques utilisés par votre ministère pour continuer d'empiéter sur l'autodétermination et les droits de pêche des Mi'kmaqs, des Malécites et des Passamaquoddy. Nous n'avons malheureusement jamais reçu de réponse. J'aimerais donner suite à cette demande aujourd'hui.

De nombreuses communautés soutiennent qu'il manque de preuves et de consultations officielles depuis la décision *Marshall* de 1999. On craint aussi sérieusement que des

been made on science or fact, but rather colonial or racist assumptions.

To help our committee assess the validity of past and current government actions, could you please provide us with all the factual and scientific evidence used by your department to infringe on the self-determination of fisheries rights of the Mi'kmaq, Maliseet and Passamaquoddy on conservation and other purposes?

I would like to have it as soon as possible, please.

**Mr. Forgeron:** Mr. Chair, could I ask a question of clarification?

**The Chair:** Go ahead, Mr. Forgeron.

**Mr. Forgeron:** Would that be the scientific data on old fisheries, or is there a specific fishery the senator would like us to supply scientific data on?

**Senator Francis:** All fisheries, please. Thank you.

**The Chair:** Do you have a follow-up question, Senator Francis?

**Senator Francis:** Yes, I do.

Could you please provide this committee with a list of all formal consultations with the Mi'kmaq, Maliseet and Passamaquoddy led by your department since 1999, specifically focused on the implementation of the moderate livelihood fisheries?

**Mr. Forgeron:** I am certain we will be able to provide a list for recent years.

I do not know if we have the information that goes back that far. We will make an attempt to put together as comprehensive and as complete a list as possible.

**Senator Francis:** Thank you.

**The Chair:** I appreciate that.

If I could, Mr. Forgeron, as soon as you can, we would like to have that information. We are hoping to have a report back to the Senate Chamber by June 1. The quicker we can have the information we can start compiling, as part of our report, anything that may come from the information that you provide. We appreciate that very much.

**Mr. Forgeron:** Mr. Chair, I'll add these will probably be a list of the very formal discussions. I would like to note that discussions between the treaty nations and members of the DFO team happen informally on a near-daily basis.

justifications ne reposent pas sur la science ou des faits, mais plutôt sur des suppositions coloniales ou racistes.

Pour aider notre comité à évaluer le bien-fondé de mesures gouvernementales passées et actuelles, pourriez-vous nous fournir toutes les preuves factuelles et scientifiques utilisées par votre ministère pour empiéter sur l'autodétermination et les droits de pêche des Mi'kmaqs, des Malécites et des Passamaquoddy à des fins de conservation et ainsi de suite?

J'aimerais les obtenir le plus rapidement possible, s'il vous plaît.

**M. Forgeron :** Monsieur le président, puis-je demander des précisions?

**Le président :** Allez-y, monsieur Forgeron.

**M. Forgeron :** Parlez-vous des données scientifiques sur les anciennes pêches, ou y a-t-il une pêche précise pour laquelle vous aimeriez recevoir nos données scientifiques?

**Le sénateur Francis :** Pour toutes les pêches, s'il vous plaît. Merci.

**Le président :** Avez-vous une question complémentaire, monsieur Francis?

**Le sénateur Francis :** Oui, j'en ai une.

Pourriez-vous remettre au comité une liste de toutes les consultations officielles auprès des Mi'kmaqs, des Malécites et des Passamaquoddy que votre ministère a dirigées depuis 1999 et qui portaient précisément sur l'autorisation de la pêche pour en tirer une subsistance convenable?

**Mr. Forgeron :** Je suis certain que nous pourrons fournir une liste pour les dernières années.

Je ne sais pas si l'information que nous avons remonte aussi loin. Nous essaierons de dresser une liste aussi complète que possible.

**Le sénateur Francis :** Merci.

**Le président :** Je vous en suis reconnaissant.

Monsieur Forgeron, si je peux me permettre, nous aimerions recevoir cette information le plus tôt possible. Nous espérons déposer un rapport au Sénat d'ici le 1<sup>er</sup> juin. Plus vite nous aurons l'information, plus vite nous pourrons commencer à compiler les données, tout ce qui pourrait provenir de l'information que vous fournissez. Merci beaucoup.

**Mr. Forgeron :** Monsieur le président, je vais ajouter qu'il s'agira probablement d'une liste des discussions officielles. J'aimerais souligner que des discussions officieuses entre des nations signataires d'un traité et des membres de l'équipe du MPO ont lieu presque tous les jours.

I see here my Regional Director General, Maritimes Region, Doug Wentzell, who reports on almost daily calls with either KMK members — if we are going to use a Nova Scotian example, because it is primarily Nova Scotia he speaks to — or with the Chief of the Passamaquoddy, or different chiefs around Nova Scotia, as well as our ongoing engagement with our First Nation partners through the AICFI program, which provides different kinds of support, through our AAROM Program and Aboriginal Fisheries Strategy agreements. Although this list will perhaps have the formal negotiations, we are going to have to spend a little bit of time finding it but we will try to do so quickly, Mr. Chair, recognizing your timelines.

However, it will be a tip of the iceberg of the ongoing discussions and consultations in advancing the commercial fishing activities and the FSC fishing activities of First Nations on the East Coast.

**The Chair:** Thank you, Mr. Forgeron. I look forward to receiving that information.

**Senator Christmas:** Before I ask my question, I want to note one concern.

Mr. Forgeron's previous response characterized the DFO funding programs as being related to the treaty right. And my understanding of those agreements, that they are without prejudice. It sounds like his answer is bordering on prejudice.

Mr. Forgeron, as you're aware, the Sipekne'katik First Nation last year had submitted a complaint to the United Nations Committee on the Elimination of Racial Discrimination.

I understand that the UN committee is seeking a response from Canada in regards to the violence and the racism that Mi'kmaq lobster fishermen had experienced trying to implement their treaty right to fish.

I understand that Canada has provided a response to the UN committee, but it has not been made public. Can you explain why Canada's response has not been shared with Canadians?

**Mr. Forgeron:** I would have to turn to Mr. Ruseski for a moment.

I don't believe it has been sent to the committee yet, nor has a decision been made as to whether it will be made public. That was my understanding as of a few days ago.

I do note that the convention of the Government of Canada when submitting reports in response to this UN committee is not to make it public. I will turn to Mr. Ruseski if he has any further details.

Je vois ici mon directeur général de la région des Maritimes, Doug Wentzell, qui rend compte d'appels presque quotidiens avec des membres du KMK — si nous prenons un exemple en Nouvelle-Écosse, car c'est surtout aux gens de cette province qu'il parle — ou avec le chef des Passamaquoddy, ou d'autres chefs en Nouvelle-Écosse. Il y a également notre engagement auprès de nos partenaires des Premières Nations dans le cadre de l'Initiative des pêches commerciales intégrées de l'Atlantique, qui procure différentes sortes de soutiens, du Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques et des ententes de la Stratégie relative aux pêches autochtones. La liste comprendra peut-être les négociations officielles, et nous aurons besoin d'un peu de temps pour la dresser, mais nous tenterons de le faire rapidement, monsieur le président, compte tenu de votre échéancier.

Il ne s'agira toutefois que de la pointe de l'iceberg des discussions et des consultations en cours pour faire progresser les activités de pêche commerciale et de la pêche à des fins alimentaires, sociales et rituelles des Premières Nations de la côte Est.

**Le président :** Merci, monsieur Forgeron. Je suis impatient de recevoir ces renseignements.

**Le sénateur Christmas :** Avant de poser ma question, je veux faire part d'une préoccupation.

Selon la réponse précédente de M. Forgeron, les programmes de financement du MPO sont liés au droit issu d'un traité. À ma connaissance, ces ententes sont sans préjudice. On dirait toutefois que sa réponse frôle le préjudice.

Monsieur Forgeron, comme vous le savez, la Première Nation Sipekne'katik a déposé l'année dernière une plainte auprès du comité pour l'élimination de la discrimination raciale des Nations unies.

Je crois comprendre que le comité des Nations unies veut une réponse du Canada au sujet de la violence et du racisme que les pêcheurs de homard mi'kmaqs ont subis lorsqu'ils ont tenté de faire respecter leur droit de pêche issu d'un traité.

Si je ne m'abuse, le Canada a répondu au comité des Nations unies, mais la réponse n'a pas été rendue publique. Pouvez-vous expliquer pourquoi on ne l'a pas montrée aux Canadiens?

**Mr. Forgeron :** Je vais devoir céder la parole à M. Ruseki pendant un moment.

À ma connaissance, le comité n'a pas encore reçu la réponse et on ne sait pas encore si elle sera rendue publique. C'est ce que j'ai cru comprendre il y a quelques jours.

Je fais remarquer que selon la convention du gouvernement du Canada, les rapports présentés à ce comité des Nations unies en guise de réponse ne sont pas rendus publics. Je vais demander à M. Ruseski s'il a de plus amples détails.

**Mr. Ruseski:** Thank you for the question, senator. I can confirm that a response to the UN committee has been developed and, in fact, finalized. My understanding is that it has been approved by the heads of all the departments that contributed to the response. Multiple departments and agencies were involved in developing the response.

The overall lead for the development of that response is Heritage Canada. It is my understanding that we are awaiting the final sign-off from Heritage Canada on that response, at which point it will be sent to Global Affairs Canada and they will transmit the response to the committee.

I can also confirm what Mr. Forgeron said. My understanding is that a determination has not yet been made on whether or not that response will be made public and that the convention with such inquiries is not to release such responses.

**Senator Christmas:** I don't have a supplementary question, Mr. Chair, but I would very much appreciate it if the committee would consider requesting access to the response that's being submitted to the United Nations.

**The Chair:** We can discuss that, Senator Christmas, and follow up.

I have not been informed of any other honourable senator wishing to ask a question. I want to thank our witnesses, each and every one of you, for taking the time to appear before us today. It was an informative discussion and a fruitful session. I'm sure other questions may arise from our get-together this morning. I ask senators to feel free to contact the officials and follow up if something comes up from the discussions we've had.

Honourable senators, I would like to deal with a housekeeping matter. I would appreciate it if a senator could move the following motion:

That each committee member be allowed to have one staff member present at in camera meetings unless otherwise agreed to by the committee.

**Senator Cormier:** I so move.

**The Chair:** It is moved by Senator Cormier and seconded by Senator Quinn. If you are against the motion, please say "no."

Motion carried.

Once again, I want to thank our witnesses for their time this morning. Unless someone objects, we will now go in camera.

(The committee continued in camera.)

**M. Ruseski :** Merci de poser la question, monsieur le sénateur. Je peux confirmer qu'une réponse au comité des Nations unies a été préparée et que, à vrai dire, elle est terminée. À ma connaissance, les dirigeants de tous les ministères qui ont contribué à la réponse l'ont approuvée. De nombreux ministères et organismes ont participé à l'élaboration de la réponse.

Le responsable général de la rédaction de cette réponse est Patrimoine canadien. Je crois comprendre que nous attendons son dernier feu vert. La réponse sera ensuite envoyée à Affaires mondiales Canada qui la fera parvenir au comité.

Je peux aussi confirmer ce que M. Forgeron a dit, à savoir qu'on n'a pas encore décidé si cette réponse sera rendue publique ou non, et la convention consiste à ne pas rendre publiques ce genre de réponses.

**Le sénateur Christmas :** Je n'ai pas d'autre question, monsieur le président, mais je serais très reconnaissant si le comité envisageait une demande d'accès à la réponse présentée aux Nations unies.

**Le président :** Nous pouvons en discuter, monsieur Christmas, et faire un suivi.

Les sénateurs ne semblent pas avoir d'autres questions. Je tiens à remercier chacun de nos témoins d'avoir pris le temps de comparaître devant nous aujourd'hui. C'était une discussion intéressante et une séance fructueuse. Je suis certain que notre réunion de ce matin se traduira par d'autres questions. J'invite les sénateurs à communiquer avec les fonctionnaires et à faire un suivi s'ils ont d'autres questions après les discussions que nous venons d'avoir.

Honorables sénateurs, j'aimerais régler une question d'ordre administratif. J'aimerais qu'un sénateur propose la motion suivante :

Que chaque membre du comité soit autorisé à être accompagné d'un membre de son personnel aux séances à huis clos, à moins que le comité en décide autrement.

**Le sénateur Cormier :** Je le propose.

**Le président :** C'est proposé par le sénateur Cormier et appuyé par le sénateur Quinn. Si vous vous opposez à la motion, veuillez dire « non ».

La motion est adoptée.

Je remercie encore une fois les témoins du temps qu'ils nous ont donné ce matin. À moins que quelqu'un s'y oppose, nous allons poursuivre à huis clos.

(La séance se poursuit à huis clos.)

